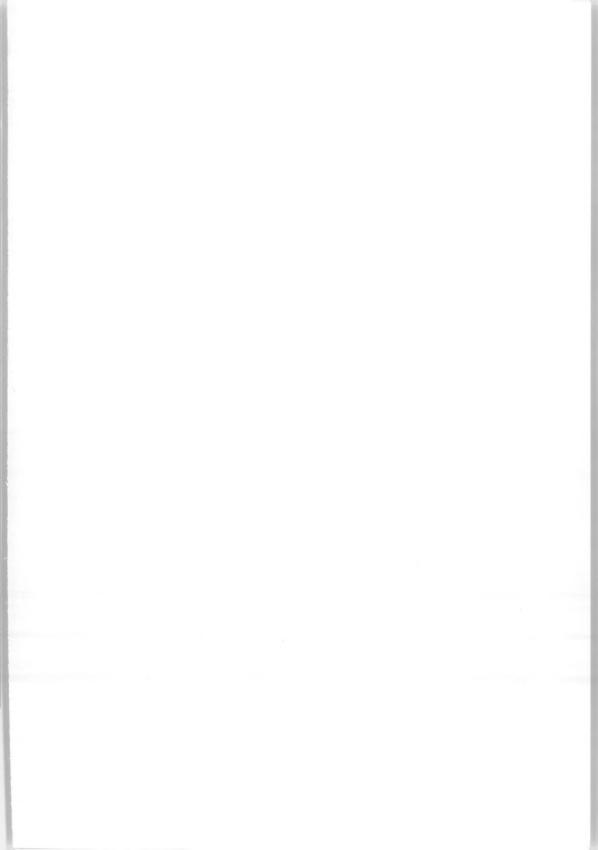
## INSTITUT GRAND-DUCAL

Section des sciences morales et politiques

# Presse écrite et télécommunications

1983

Imprimerie Saint-Paul, société anonyme, Luxembourg



## INSTITUT GRAND-DUCAL

Section des sciences morales et politiques

## Impression, Édition et Télédiffusion au Luxembourg

1982

Imprimerie Saint-Paul, société anonyme, Luxembourg

becaun des sciences morales et ponuques

Impression, Educa

## Présentation

Le présent fascicule réunit les textes de trois communications qui ont été présentées au cours de deux réunions de travail de la Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, le 19 juin 1982. Elles constituent des contributions inédites sur des domaines qui présentent des particularités techniques très accentuées, une importance économique qu'il importait de cerner et d'importants aspects humains, culturels et sociaux.

La communication de Monsieur le chanoine André HEIDERSCHEID fait suite à une autre qu'il avait présentée le 7 juillet 1978 sur les particularités de la presse luxembourgeoise et reflète l'évolution récente et la situation actuelle de la plus grande entreprise d'imprimerie du pays qui est aussi l'éditrice du quotidien le plus répandu. Tout en se félicitant de la réussite parfaite de la conversion de son entreprise à la haute technologie moderne, l'orateur ne cache pas une certaine appréhension devant l'avenir qui paraît générateur, dans le domaine de la diffusion technique de la presse et de l'information, d'innovations encore plus révolutionnaires que celles que nous avons vécues au cours de la dernière décennie.

M. Adrien RIES s'est penché sur l'ensemble du secteur de la presse écrite et de l'imprimerie. Procédant par enquête directe auprès des entreprises, il a réuni une masse impressionnante d'informations inédites qui montrent les particularités de ce secteur. Activité industrielle et artisanale, l'imprimerie luxembourgeoise paraît avoir surmonté les difficultés résultant de l'exiguïté du marché national, sans avoir épuisé encore toutes les possibilités de rayonnement international que devraient assurer à ce secteur la situation centrale et le caractère polyglotte du pays ainsi que son rôle de place financière internationale et de siège d'institutions européennes.

M. Jacques NEUEN nous introduit dans un monde en mutation rapide, celui de la télédiffusion, dans lequel la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion a su s'assurer une place de choix à l'échelle européenne en même temps qu'elle apporte à la vie économique et culturelle du pays d'importantes contributions comme exportateur net,

employeur d'un personnel technique et intellectuel hautement qualifié et payeur de contributions et de redevances massives. Cependant le maintien et l'affermissement de ce rôle international et national exigent de la part des dirigeants de l'entreprise une imagination créative et une vigilance de tous les instants et à l'avenir un effort d'investissement hors du commun.

Aussi bien M. Neuen que le chanoine Heiderscheid paraissent pressentir une évolution technique qui touchera à la fois la télédiffusion par ondes et la presse écrite dans leurs structures profondes et est susceptible d'orienter les mass media des deux catégories vers une collaboration étroite qu'il s'agira d'ordonner de manière à assurer le maintien du pluralisme d'expression politique et culturel essentiel à la démocratie.

Les trois exposés éclosent un domaine d'activité en général mal connu. C'est l'industrie de l'expression et de la diffusion de la pensée, de l'opinion et du divertissement dans son ensemble dont les particularités sont examinées et analysées. Ce domaine se compose d'une multitude d'entreprises parmi lesquelles – à l'échelle luxembourgeoise – une très grande entreprise, une grande entreprise et plusieurs douzaines d'entreprises petites et moyennes. Ensemble ces entreprises représentent un chiffre annuel de 7,4 milliards de francs dont 5 milliards pour CLT –, et occupent près de 2.000 personnes.

Dans son ensemble le secteur de la communication collective fait preuve d'une vitalité étonnante. Face à une concurrence étrangère partout présente sur le marché luxembourgeois, l'impression et l'édition de livres et la presse quotidienne et périodique ont su s'assurer et maintenir une position dont l'importance et la solidité surprennent. Le nombre de livres publiés, le tirage de journaux et de périodiques pour mille habitants au Luxembourg est l'un des plus élevés de tous les pays du monde, constatation étonnante si l'on tient compte des importations de produits de presse qui dépassent probablement la production nationale consommée dans le pays. L'industrie graphique ne s'est pas contentée du marché intérieur exigu, mais, dans le souci de rentabiliser les investissements importants que sa modernisation a comportées et qui ont résulté en un accroissement de sa capacité productive dépassant les possibilités d'absorption du marché intérieur, s'est résolument et avec succès tournée vers l'exportation. Par contre l'édition reste essentiellement repliée sur le marché national. Mais des initiatives nouvelles ne sont pas à exclure. Le caractère cosmopolite du Luxembourg et son plurilinguisme paraissent prédisposer l'édition luxembourgeoise à une vocation internationale.

Après tout, pourquoi le phénomène de la «Clef du Cabinet des Princes de l'Europe» et du «Journal historique et littéraire», qui pendant presque tout le 18<sup>e</sup> siècle parurent à Luxembourg et eurent un rayonnement international, ne se répéterait-il pas à notre époque?

Grâce aux recherches de M. Ries, nous connaissons l'importance de l'imprimerie au point de vue de l'emploi, du chiffre d'affaires, de l'exportation et de la contribution fiscale. M. le chanoine Heiderscheid donne à ce sujet d'intéressantes précisions pour la grande entreprise d'imprimerie et d'édition qu'il dirige. M. Neuen, quant à lui, nous informe avec précision sur le secteur de la télédiffusion qui contribue, redevance et impôts réunis, pour 1,6 milliard de Francs aux recettes de l'Etat et intervient massivement, comme exportateur net de services, dans le solde actif de notre balance des paiements.

En contrepartie de l'apport fiscal massif du secteur figure le poste relativement peu important de dépense que constitue l'aide à la presse écrite. (20 millions F). Cette aide paraît entièrement justifiée quant à son principe. L'importance de la presse écrite comme support de l'expression littéraire et politique, la prépondérance dans son prix de revient des frais fixes que l'exiguïté du marché ne permet pas de répartir sur des tirages suffisamment importants, la forte concurrence des journaux étrangers en grande partie soutenus par des aides à la presse de leur pays d'origine et parfois par des subventions spécifiques à l'exportation, justifient l'aide à la presse; les modalités d'attribution de cette aide, telles qu'elles résultent de la réglementation existante, paraissent par contre hautement contestables. Les conditions d'attribution (parution depuis 3 ans, équipe rédactionnelle minimum) favorisent les organes établis et découragent les initiatives nouvelles qui se trouveraient en position compétitive défavorable par le seul fait de l'aide réservée à leurs concurrents établis.

Enfin, il ne paraît pas superflu de dire que la prospérité du secteur des télécommunications démontre combien notre souveraineté nationale est un facteur de prospérité économique. La souveraineté nationale avait permis l'inscription de la clause d'interdiction de trafic dans les conventions-lois de concession minière et contribué ainsi pour une part importante à l'essor de l'industrie sidérurgique. Elle a permis d'établir une législation bancaire exempte d'entraves qui ne découlent pas du souci d'assurer la protection de l'épargne et la sécurité des placements. Elle a permis à Radio-Luxembourg de s'assurer des recettes publicitaires à un moment où la publicité commerciale restait interdite aux postes d'Etat des pays voisins.

La télévision fera-t-elle un jour disparaître la presse écrite?

Depuis que la vidéo-technique permet de conserver l'information et la documentation télévisées, le privilège du journal d'offrir une information et une documentation facilement conservable, peut paraître menacé. Mais il restera toujours plus commode et plus économique de découper un article de journal que de procéder à l'enregistrement d'une séquence télévisée. De plus, la possibilité de sélectionner dans le flot des informations celle qui intéresse le consommateur restera pendant longtemps encore l'apanage de la presse écrite.

L'allongement progressif des loisirs que conditionne l'accroissement de la productivité constitue un potentiel de consommation d'informations toujours extensible et d'une ampleur telle qu'on peut estimer qu'il restera, pendant très longtemps encore, suffisamment de place pour toutes les formes de communication.

Ainsi aux Etats-Unis, où la télévision et la vidéo-technique sont les plus répandues, la presse écrite enregistre actuellement, en pleine crise économique, les tirages les plus élévés de son histoire. Sa part dans le marché publicitaire dépasse celle de la télévision, et ses effectifs augmentent, malgré d'énormes investissements de rationalisation. Aussi l'édition de journaux est-elle l'un des secteurs les plus prospères de l'économie américaine.

Carlo HEMMER Président de la Section

# L'imprimerie, la presse et l'électronique

par

## André HEIDERSCHEID

Directeur du «Luxemburger Wort» et de l'Imprimerie Saint-Paul

## L'imprimaté, la presse et l'électronique

1500

country of the same

September 1

## 1. «Du vieux et du neuf»: la révolution électronique

Depuis que, vers 1440, un certain Jean Gensfleisch, dit Gutenberg, de Mayence, a introduit et fait adopter pour de bon l'invention qui porte son nom, l'imprimerie a conquis le monde pour faire peu à peu partie intégrante de notre vie quotidienne. Et si, depuis lors, ses produits n'ont cessé de se multiplier et de faire fureur, de nous émerveiller ou de nous révolter – certains d'entre eux ont contribué à bouleverser le monde –, l'imprimerie elle-même, dans ses techniques, n'a que très peu bougé jusqu'à un passé assez récent.

Pour révolutionnaire qu'ait pu être tel ou tel imprimé, le véhicule même des idées et des pensées de l'homme, l'imprimerie, s'est comporté pendant des siècles comme «la Belle au bois dormant».

Il y a peu d'années, cependant, la bonne vieille imprimerie, rafistolée ici et là, modernisée timidement, vient d'être secouée pour de bon et de fond en comble. Elle a aujourd'hui de la peine à reprendre son souffle et à retrouver un tantinet de repos.

Pour mieux saisir ce qui vient de se passer dans l'imprimerie, rappelons d'abord les étapes successives que doit y parcourir un manuscrit pour devenir un imprimé, et signalons rapidement les éléments majeurs qui marquent l'histoire de l'art d'imprimer jusqu'à nos jours.

Lorsqu'il est question d'imprimerie, le public non averti ramène normalement tout le processus que doit y subir un texte, à la seule impression proprement dite. Or, celle-là est en réalité une des phases ultimes de l'opération.

Distinguons plutôt au départ le manuscrit qui, le cas échéant, doit passer par une préparation avant d'entrer dans le cycle des travaux successifs. Vient ensuite la composition technique du texte, étape tout aussi importante qu'indispensable. Pour bien situer l'événement et afin de ne plus l'oublier par la suite, disons-le dès maintenant: s'il y a lieu de

parler aujourd'hui de révolution en matière d'imprimerie – et il y a lieu! – cette révolution, fondamentale et totale, s'est bel et bien opérée ici, en composition technique, et non ailleurs.

Nouveau stade, avant l'impression, la mise en pages du texte composé et corrigé, opération qui dépend étroitement du genre de composition technique lui-même.

Et c'est, enfin, l'impression du texte composé, mis en pages et reproduit sur plaques appropriées. Puis, si besoin en est, l'imprimé passe par la reliure pour y subir le façonnage ou le finissage, avant d'être expédié au client.

Voilà pour les étapes successives par lesquelles doit passer, aujourd'hui comme hier, un manuscrit entrant en imprimerie, cette imprimerie qui, historiquement parlant, ne date que de la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle.

Avant cette date, depuis l'invention de l'écriture, chaque texte destiné à être reproduit, devait être copié à la main. Des siècles durant, ce travail fastidieux, dans lequel excellaient les abbayes, comme celle d'Echternach, constituait le seul moyen de multiplier les écrits. L'unique progrès, assuré encore une fois par les monastères, se réalisait dans le scriptorium, salle d'écriture, où plusieurs moines à la fois s'adonnaient à la copie de textes suivant la dictée d'un confrère.

Survint alors Jean Gensfleisch de Mayence, qui, vers 1440 opéra une vraie révolution en introduisant un système de typographie à caractères mobiles. Et l'imprimerie proprement dite était née!

Ce système de Gutenberg fut certes modifié et amélioré par la suite, mais le principe de la composition à la main moyennant des caractères mobiles ne changeait guère durant des siècles. L'imprimerie une fois née, retombait dans une sorte de sommeil séculaire dont venait l'arracher, vers 1880 seulement, l'invention d'un horloger allemand, Ottmar Mergenthaler<sup>1</sup>, père de la linotype.

Ottmar Mergenthaler, né dans le Wurtemberg, en 1854, était un horloger de profession. En 1875, il suivait le grand courant migratoire vers les Etats-Unis où il mit finalement au point – ce fut à Baltimore, en 1889 – la linotype qui constitue effectivement une révolution dans la composition technique, effectuée jusque-là à la main. On n'a pas de peine à imaginer le progrès qui en résultait.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Son arrière-petit-neveu est tombé en soldat américain à Eschweiler, sur le sol luxembourgeois, au mois de janvier 1945, lors de l'offensive des Ardennes.

Et puis, c'est de nouveau un long sommeil, qui va durer pratiquement jusque dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Des tâtonnements, des essais de modernisation, comme la bande perforée sur linotype réagissant mécaniquement, puis par voie photo électrique ou oeil électronique, sonnent en même temps le glas de l'invention de Mergenthaler. Et la composition photographique ouvre la voie, dans un élan cette fois-ci irrésistible, à la composition électronique par système intégré. La grande révolution a eu lieu et l'ordinateur triomphe désormais de la bonne vieille linotype au point que le plomb, jadis omniprésent, devient chose rare en imprimerie.

Parallèlement, dans le domaine de l'impression elle-même, s'est opérée une transformation peut être plus spectaculaire que révolution naire, à savoir le passage du procédé typo au procédé offset.

Ce procédé, à vrai dire, ne constituait guère une innovation, sinon en ce qui concerne les machines rotatives assurant l'impression des journaux.

Sur les machines à plat, le procédé offset, connu depuis des dizaines d'années, était déjà devenu une réalité de tous les jours. Ce qui retardait son introduction sur les rotatives, ce fut son prix de revient et le coût d'impression lui-même. Les deux devenaient abordables vers les années 1975 et du coup, l'offset envahit les salles d'impression.

Pour clarifier les idées, disons qu'il faut distinguer en gros trois procédés d'impression:

- la typographie,
- l'héliogravure,
- l'offset.
- La typographie (Buchdruck) est le procédé primitif et normal d'impression; le papier est en contact direct avec la plaque qui contient le texte ou les clichés en haut-relief; cette plaque, en plomb, a été récemment remplacée par une plaque en nylon.
- L'héliogravure est, si vous voulez, l'inverse de la typographie. Les lettres sont gravées en creux ou en bas-relief dans des plaques en cuivre, le papier à imprimer est en contact direct avec le cylindre.
- L'offset est avant tout un procédé d'impression indirecte. La plaque en zinc ou en aluminium reproduit la page à imprimer d'abord sur un cylindre en caoutchouc qui la reporte ensuite sur le papier.
  - Ce procédé augmente de beaucoup la qualité de l'impression et se recommande notamment pour la quadrichromie.

Enfin, signalons aussi que dans l'imprimerie moderne, la reliure, indispensable pour le finissage de tous les travaux de ville, des livres etc., est restée la section de loin la plus artisanale, et ceci en dépit d'un machinisme de plus en plus envahissant.

## 2. La reconversion de l'imprimerie

Au cours des dix dernières années, la plupart des imprimeries luxembourgeoises ont suivi le mouvement international de modernisation et de reconversion et adopté les techniques nouvelles.

Dans toutes les grandes imprimeries qui assurent l'édition d'un journal, nous rencontrons aujourd'hui la photocomposition électronique et la rotative offset.

Il est d'autre part vrai que quelques petites entreprises restent rivées au plomb et à la technique traditionnelle, mais rien n'est moins assuré que leur avenir, car on ne badine pas avec l'électronique et les transformations qu'elle requiert.

Il m'est évidemment difficile de rendre compte ici dans le détail de la reconversion de l'imprimerie luxembourgeoise en général. Force m'est de me limiter à une seule entreprise que je connais bien et dont les transformations peuvent servir d'exemple pour illustrer ce qui vient de se passer dans ce domaine. Je pense évidemment à l'Imprimerie Saint-Paul.

Au départ, vers 1970/71, s'est posé pour nous le problème de l'acquisition d'une nouvelle rotative qui nous eût garanti une productivité supérieure à celle de la machine acquise en 1954. Rien de plus.

Après quelques tâtonnements du côté de l'offset, nous dûmes reconnaître que ce procédé, tout juste adapté à nos besoins, revenait toujours trop cher. Mais une fois en contact avec l'offset, le simple retour à la typographie ne satisfaisait personne, et au bout de trois années de réflexion, de documentation et de pèlerinages à travers l'Europe, nous avons opté pour l'offset devenu entretemps financièrement abordable.

L'offset aurait pu et peut, le cas échéant, s'accommoder du plomb en composition technique. Mais au cours des quelques années qui s'étaient écoulées entre la décision d'acquérir une nouvelle rotative et la signature du contrat d'achat de ladite machine, la révolution de la composition électronique, préparée d'ailleurs par la simple photocomposition, venait de faire irruption sur le marché pour le conquérir en un rien de temps, de sorte que tel constructeur de linotypes fit savoir à ses clients qu'il

cesserait presque du jour au lendemain la fabrication de nouvelles machines.

Il était donc non seulement raisonnable mais inévitable d'opter pour le nouveau procédé franchement révolutionnaire et qui, par ailleurs, s'entendait si idéalement avec l'offset.

Ces réorientations radicales, comportant en même temps une extension de l'imprimerie dans tous les sens, y compris sa capacité de production, nous imposaient la transplantation de notre entreprise en un lieu qui offrirait toutes les conditions requises et que nous avons finalement trouvé à Gasperich.

Ainsi, et pour la première fois dans leur histoire, notre journal et notre imprimerie ont pu créer du neuf, et cela selon leurs besoins et les dernières réalisations de la technique.

Au bout d'investissements, dont le total dépasse le demi-milliard de francs, nous disposons aujourd'hui non seulement de l'espace qui nous manquait si souvent et de bâtiments modernes et fonctionnels, mais encore de deux ensembles de composition électronique intégrée et de deux rotatives offset, dont l'une sert essentiellement à l'impression du quotidien, l'autre répondant à des exigences plus élevées.

Je me permets de vous signaler que nos linotrons 303 dont la puissance est d'ailleurs déjà nettement dépassée par d'autres modèles plus récents, nous permettent l'exposition de quelque 600.000 caractères typographiques par heure, alors qu'un excellent lynotypiste ne réalisait que rarement une moyenne de 6.000 frappes par heure de travail.

Quant à la nouvelle rotative qui assure l'impression du quotidien, elle réduit le temps de travail de jadis d'au moins un tiers, sinon de moitié.

Entre la composition et l'impression se situe le département de la reproduction, qui a beaucoup gagné en importance grâce et à l'électronique, et à l'offset.

Il s'y ajoute une imprimerie pour travaux de ville assez impressionnante, répondant à pratiquement toutes les exigences du client et, enfin, une reliure très moderne qui se dit la plus grande et la plus importante du pays.

Quant au plomb, condamné à disparaître complètement d'un secteur où il triomphait jadis en maître absolu, nous n'en avons conservé tout juste que ce qu'il fallait pour assurer partout et à tout moment les transitions indispensables.

Signalons, enfin, que dans tout ce qui constitue l'équipement ultramoderne d'une imprimerie, il ne nous manque que la mise en pages électronique par écran, dont nous nous sommes passés jusqu'ici sans problème, mais que nous pourrions introduire à tout moment sans difficulté.

Par ailleurs, le coût élevé d'un système électronique (scanner) pour quadrichromies, nous a fait renoncer jusqu'ici à l'acquisition d'un tel équipement. En ce domaine, nous avons toujours recours, comme d'ailleurs tous nos confrères et concurrents luxembourgeois, aux services de spécialistes étrangers.

Voilà pour l'essentiel de la reconversion d'une imprimerie luxembourgeoise et son adaptation aux exigences des techniques modernes. Il me plaît de signaler que non seulement le transfert du quartier de la Gare au nouvel emplacement à Gasperich s'est fait sans accroc, le journal a paru tous les jours, mais que l'abandon du plomb et l'introduction de l'électronique se sont opérés, du côté du personnel, sans le moindre heurt. Les nouvelles techniques ont amené de nouvelles professions et de nouveaux emplois. Ainsi, dans le cas de l'Imprimerie Saint-Paul, tous les recyclages que nous avons offerts à notre personnel n'ont pas pu satisfaire les besoins nouveaux de l'entreprise et, en fin de compte, nous avons augmenté nos effectifs de quelque 65 unités pour les porter à 345 à l'heure actuelle, ce qui prouve aussi à sa manière que ni le machinisme ni les technologies nouvelles ne tuent nécessairement l'emploi. – Nous occupons par ailleurs quelque 125 porteuses et porteurs de journaux qui travaillent à temps partiel.

D'autres données socio-économiques de notre tableau de bord ne manquent pas d'intérêt. Je vous en offre quelques-unes.

Notre chiffre d'affaires s'élevait en 1980 à 586 millions de francs.

La somme globale des salaires et traitements, participations au bénéfice et subventions grève notre budget annuel actuel de 310 millions de francs.

Normalement, nos contributions directes se situent à plus de 20 millions de francs, la charge fiscale totale, après la t.v.a. à récupérer, à plus de 40 millions de francs. Les dépenses pour matière première se montaient l'an dernier à 130 millions de francs.

En distinguant dans notre entreprise, pour autant que faire se peut, quelques grandes sections, nous pouvons dire que le chiffre d'affaires du quotidien s'élève à environ 425 millions de francs, celui des imprimés à plus de 100 millions, et celui de nos «éditions» à plus de 40 millions.

Pour ce qui est du marasme économique dont souffrent actuellement les pays industrialisés du monde libre, il faut signaler que la presse en subit le contrecoup essentiellement par une diminution du volume publicitaire. Vu le niveau et la structure de nos prix, ceci peut créer des problèmes et avoir des conséquences plus graves que ne le pense normalement une opinion publique non avertie ou peu intéressée à ce genre de questions.

D'autre part, il faut en convenir sans ambages: la reconversion de nos entreprises et l'introduction des technologies modernes nous assurent aujourd'hui en Luxembourg une capacité de production qui dépasse largement les besoins du marché intérieur exigu. Force nous est donc de nous tourner vers l'étranger pour obtenir des commandes qui nous manquent tellement, ne serait-ce que pour réduire nos frais. L'avenir seul nous dira s'il y a moyen ou non d'élargir ainsi durablement notre marché luxembourgeois.

### 3. Le nouveau défi électronique

Tout porte à croire que le temps où l'imprimerie faisait figure de «Belle au bois dormant» est définitivement révolu.

A peine la première révolution électronique, celle qui a tué le plomb, s'est-elle définitivement installée dans nos entreprises que l'électronique nous lance déjà un nouveau défi qui, lui, pourrait avoir des conséquences incommensurables. Je pense évidemment aux nouveaux médias électroniques qui ne mettent plus en cause le seul plomb, mais cette fois-ci le papier même, donc l'imprimé tout court. Avouons que cela va droit au coeur de ce que sont l'imprimerie et la presse.

Décidément, la profession d'imprimeur ou d'éditeur sera moins que jamais de tout repos dans l'avenir!

D'ores et déjà, le marché nous offre toute une gamme de plus en plus sophistiquée de vidéocassettes ou de vidéodisques permettant l'enregistrement et la reproduction sur l'écran TV, à n'importe quel moment, de programmes de plus en plus longs (jusqu'à 8 heures actuellement, si je suis bien informé).

Grâce aux caméras-vidéo, il est possible d'enregistrer et de conserver sur cassette ou disque des programmes personnels, indépendamment de ce qui est diffusé par les chaînes ou sur les fréquences officielles.

D'où une question capitale, qui peut faire la synthèse de nos appréhensions: jusqu'à quel point, demain, le magasin à vidéodisques ou

à vidéocassettes concurrencera-t-il ou remplacera-t-il la librairie traditionnelle, voire la bibliothèque? Dans quelle mesure cassette et disque se substitueront-ils à l'imprimé traditionnel, notamment au journal, aux périodiques, aux livres? Quelles en seront les conséquences non seulement pour l'imprimerie, même reconvertie à l'électronique, ensuite pour la presse, les éditeurs et les journalistes, mais encore pour l'individu, la vie familiale et la société?

D'aucuns aiment à nous renvoyer aux années trente et à l'avènement de la TSF, pour nous rassurer. Mais les mêmes causes provoqueront-elles nécessairement et toujours les mêmes effets? Et si les causes ne sont plus identiques, ni même comparables? Avouons que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous manquons purement et simplement de devins et de prophètes. Mais les problèmes sont là et nous interpellent.

Or, les vidéodisques et les vidéocassettes, c'est le déjà acquis. Mais d'autres performances de la soi-disant télématique sont à l'étude, sinon à l'état expérimental et qui bouleverseront très probablement de fond en comble notre vieux monde de l'imprimerie et de la presse.

Pour clarifier les idées souvent embrouillées, pour savoir ce qui se prépare et ce qui nous attend, non seulement vers l'an 2000, mais au tournant de la route, dans les dix ans à venir, distinguons d'abord deux niveaux différents:

 Le premier, ce serait, si vous voulez, l'infrastructure, le mode véhiculaire qui permet la communication, l'échange d'informations, de textes et d'images. C'est, si vous voulez, le rail qui permet au train de circuler, ou la courroie de transmission.

Dans ce domaine, il faut désormais retenir une communication par émetteurs terrestres et une autre, liée à quelque satellite.

L'émetteur terrestre communiquant par antenne émettrice, relais hertziens et antenne-réception, individuelle ou collective, reliant par câble tous les abonnés d'un réseau donné, est chose courante. Son inconvénient, tout le monde le sait, est à voir dans la limitation de l'aire géographique qu'il arrive à couvrir.

Viendra donc s'y ajouter, dans un avenir très rapproché, la communication par satellites, placés en orbite et en point fixe, à quelque 36.000 km d'altitude et dont la puissance émettrice, couvrant à chaque fois une large part de l'Europe tout entière, peut varier entre 30 et 50 programmes différents.

Par ailleurs, sur terre les réseaux de câble reliant entre eux quartiers, villes et régions, vont en se multipliant, permettant de capter tout aussi bien des programmes émis par satellites que ceux retransmis par émetteurs terrestres. Signalons que les câbles derniers nés permettent, eux-aussi, la retransmission de 50 programmes différents.

Telles sont les perspectives de communication sociale d'un avenir non plus lointain, mais très rapproché.

Sur cette infrastructure nouvelle viennent se greffer dorénavant, en dehors des programmes courant de TSF et de Télévision, deux genres d'information ou de communication inédits jusque là et qui peuvent se faire tant par émetteur terrestre que par satellite et par câble, les deux derniers moyens en augmentant sensiblement le nombre et la portée géographique.

En dépit des noms et désignations particuliers que peuvent prendre ces systèmes nouveaux dans les différents pays, il y a lieu, pour voir clair, de distinguer ici grosso modo:

- le vidéotexte,
- le télétexte

ou encore le vidéotex interactif et le vidéotex diffusé.

De quoi s'agit-il?

Le vidéotex interactif ou «Bildschirmtext» ou «Viewdata» met en présence, moyennant un poste de téléphone relié à ce système informatique, le téléspectateur, son écran et une centrale de données d'informations de tout genre. Le téléspectateur, interpellant par voie téléphonique cette banque de renseignements, verra apparaître sur son écran la réponse aux questions qu'il aura posées. Bien plus, ce système permettra l'instauration d'un genre de dialogue entre l'utilisateur et le responsable d'une information donnée, emmagasinée dans l'ordinateur central, ou avec d'autres téléspectateurs reliés au système. Ainsi, rien ne s'opposera plus à ce que, par exemple, le consommateur, informé par télétexte de la situation du marché et du niveau des prix, passe immédiatement, et par la même voie, commande à son fournisseur. Un télécopieur lui délivrera le billet écrit dont il pourrait avoir besoin.

Le vidéotex diffusé<sup>2</sup>, se limite au seul écran actuel, sans intervention du téléphone, mais requiert ce qu'on appelle communément un «décodeur».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En Grande-Bretagne, on l'appelle communément «teletext», en Allemagne (RFA), «Videotext».

<sup>-</sup> En France, il a été développé sous le nom d'Antiope ou encore Télétel.

<sup>-</sup> En Grande-Bretagne, on connaît le Ceefax ou le Prestel.

Ce système permet d'obtenir sur écran, en surimpression ou en soustitrage de programme ou encore en l'absence de programme, des informations mises précédemment en mémoire, en utilisant les suppressions de trame des images de télévision. L'information ainsi transmise est rendue visible grâce au décodeur<sup>3</sup>.

Au bout du procédé, nous aurons un jour non seulement une page de journal reproduite sur écran, mais la même page reproduite automatiquement sur imprimante, si l'utilisateur le souhaite<sup>4</sup>.

Que deviendra, dans tout ce contexte nouveau, notre bon vieux journal, quotidien ou périodique, et, partant, l'imprimerie traditionnelle?

De quoi demain sera-t-il fait?

En attendant, c'est ou ce sera la guerre de la publicité que l'électronique, pour couvrir une partie des frais qu'elle occasionne, disputera à la presse écrite qui, elle, en a un besoin vital.

D'autre part, éditeurs et journalistes ressentiront comme une question de vie ou de mort leur présence ou non, de plein droit et à part entière, dans ces nouveaux médias de la communication sociale qui marqueront l'homme et le monde de demain. Ils revendiqueront donc comme un droit au travail spécifique de l'information et de la communication, leur présence sur l'écran, qu'il s'agisse du vidéotex interactif ou diffusé, des programmes émis par émetteur terrestre ou par satellite et captés par antenne individuelle, par antenne collective ou par réseau de câble proprement dit.

Quant au Luxembourg, nous en sommes là. Nos revendications, face à une concession de monopole octroyée à RTL, mais datant des années 30 et ne pouvant donc, dans le chef de l'État, couvrir toute la réalité électronique nouvelle, ont abouti pour le moment à l'instauration d'une commission des mass-media groupant les éditeurs, RTL, les P et T et l'État et ayant pour objet l'étude de ces problèmes ainsi que la proposition de solutions équitables.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Du vidéotex diffusé, il faut distinguer le «vidéotex affiché» qui apparaît directement sur l'écran, en se «superposant» au programme en cours, et qui est donc visible sans décodeur.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Tout comme il y a eu des problèmes de diffusion par rapport à PAL et SECAM, les nouveaux médias ont, une fois encore, créé leurs propres barrières en optant, dans les différents pays, pour des normes de codification et de transmission différentes. Ainsi, par exemple, les systèmes Antiope et Télétel, en France, sont différents des systèmes Ceefax et Prestel, en Grande-Bretagne, et chaque norme exige un décodeur différent.

Ceci regarde évidemment et directement l'avenir de la presse écrite et de l'imprimerie telles que nous les connaissons. Elles ne sont certes pas vouées à disparaître. Mais comment, sous quelle forme et à quel prix survivront-elles? Nul ne le sait. Pourtant le monde nouveau de la communication électronique se fera ou bien avec elles ou alors contre elles.

Ce monde que d'aucuns seraient tentés d'appeler totalitaire, ne culbute pas seulement le secteur de la presse; à côté de tous les avantages qu'il peut laisser entrevoir, il comporte certainement des dangers supplémentaires pour l'homme tout court qui, de sujet qu'il est ou devrait être, risque de plus en plus de devenir simple objet, sinon robot dans la main de puissances obscures qui vont régler sa vie de travail et ses loisirs. Sans exagérer le moins du monde les risques inhérents à une télématique sociale toujours plus invahissante et dominante, il faut lucidement reconnaître que dans ce monde nouveau, il y a danger de dégradation pour la personne humaine. L'homme est un être fragile. Rappelons-nous que selon Pascal, il n'est qu'un roseau, mais un roseau pensant et que toute sa dignité lui vient de cette faculté intellectuelle, sinon spirituelle. Si elle ne doit pas s'étioler, si nous ne voulons pas devenir les esclaves des technologies modernes, il est bien évident que la télématique totale requiert un complément moral. S'il ne veut pas sombrer, l'homme doit cultiver les valeurs éthiques.

Au début de notre siècle, Henri Bergson appelait de ses voeux ce supplément d'âme dont le monde et l'homme modernes avaient, selon lui, tellement besoin. Cela ne fut jamais si vrai qu'en cette fin du 20<sup>e</sup> siècle!

## L'évolution de la radiodiffusion au Grand-Duché de Luxembourg

ou

Futur imparfait pour un passé simple

par

Jacques NEUEN Secrétaire Général de la CLT

### Remarques préliminaires

La présente étude ne se veut nullement un traité exhaustif de la radiodiffusion luxembourgeoise, mais une prise d'inventaire des données historiques, techniques et socio-culturelles qui ont construit et animé ce domaine au fil du temps, ainsi qu'une ébauche d'idées et de considérations pouvant servir le débat sur un sujet qui a toujours suscité des passions.

Je voudrais d'ailleurs préciser que la notion de radiodiffusion s'entend dans les termes de la définition n° 36 de l'article 1<sup>er</sup> du Règlement des Radiocommunications (instrument de l'UIT, Union Internationale des Télécommunications), à savoir la transmission de signaux par ondes radioélectriques destinés à être reçus directement par le public en général; cette transmission peut comprendre des émissions sonores, des émissions de télévision ou d'autres genres d'émissions. Le terme de radiodiffusion englobe donc la radio, la télévision et d'autres transmissions publiques apparentées. Cette précision aura une importance particulière lorsque nous parlerons des «nouveaux» médias.

Permettez-moi d'ajouter que certaines vues exprimées dans ce bref aperçu constituent des avis personnels, de sorte que, pour des raisons de loyauté, je vous prie de ne pas les considérer d'emblée comme des positions ou engagements de la CLT.

Ceci dit, je vous propose d'orienter mon exposé sur trois axes, qui pourraient s'intituler sous forme de jeu de mots grammatical:

- «Le passé simple» (finalement peut-être pas aussi simple en analyse isolée, mais apparemment moins complexe que les défis actuels et futurs)
- 2) «Le présent perplexe» qui nous met à la croisée des chemins de l'avenir.
- 3) «Le futur imparfait» qui pose bien des problèmes à plusieurs inconnues.

Nous essaierons en conclusion de tirer les leçons de l'Histoire pour tenter de dégager des options qui pourront peut-être constituer un jour un autre «modèle luxembourgeois».

## I. Le passé «simple»

L'histoire que je me propose de vous raconter pourrait commencer par

Il était une fois le Silence. Et le Silence était chaos et isolement. Vint l'Etre humain qui se mit à articuler des sons, en faisant vibrer l'air du Silence. Cette onde fut perçue par son Frère. C'était en quelque sorte le premier acte de radiodiffusion.

Cette boutade pseudo-poétique mais nullement scientifique n'a d'autre but que de montrer que tout a commencé dans et par la communication. Ce phénomène et besoin primaire a toujours animé l'Homme à rechercher des moyens de plus en plus sophistiqués, portant de plus en plus loin, pour communiquer avec ses semblables.

Le monde en a été réduit à l'échelle d'un village et même l'univers entier, dans son immensité inquiétante, est en passe de rétrécir sous la poussée communicative des hommes.

On attribue généralement la découverte de la radio (c'est-à-dire la transmission sans fil) au Français Branly (1890), au Russe Popov (1893) et à l'Italien Marconi (1896), chacun de ces trois savants ayant contribué, par l'adjonction de l'un ou l'autre élément complémentaire, à procurer à l'Humanité ce fabuleux outil qu'on a appelé au début «la TSF».

Cette invention avait été précédée de celles du télégraphe et du téléphone, qui constituaient des liaisons par fil ne permettant que la communication de point à point, donc individuelle (dite «télécommunication» de nos jours). Mais la radiophonie brisait ce carcan et ouvrait la communication sonore publique.

De premières expériences de télégraphie sans fil et de radiophonie sont timidement tentées dès les années 1900, surtout dans les milieux militaires, ainsi notamment pendant la Première Guerre Mondiale. Les pouvoirs publics restent perplexes et adoptent des attitudes de méfiance et de restriction à l'égard de cette technique dont ils ne réussissent pas encore à dominer les implications. Mais cette technique se développe un peu partout et quantité d'inventeurs et de bricoleurs se lancent dans l'aventure radiophonique. Comme souvent, le législateur est dépassé par les techniciens.

Dès les années 1920 naissent des stations de plus en plus structurées, faisant oeuvre de pionnières dans le domaine de cette radio que nous considérons de nos jours comme une composante tout à fait naturelle de notre environnement et qui s'est développée, comme par après la télévision, en un moyen d'expression original et à part entière.

## 1) Les premiers pas de la radiodiffusion luxembourgeoise

Le Grand-Duché de Luxembourg a été pris très tôt par le virus de la radio. En 1920 fut fondée une association luxembourgeoise des Amis de la TSF avec siège au Café Jacoby, Place de l'Étoile à Luxembourg. Répondant au début à un besoin de mise en commun d'enthousiasmes qui animaient quelques techniciens et radio-clubs passionnés, cette entreprise déboucha assez vite sur une véritable activité de radiodiffusion publique sous l'impulsion dynamique d'un jeune technicien, François Anen.

Les premières émissions luxembourgeoises datent de 1924 et ont été diffusées d'un grenier à la rue Beaumont avec un poste d'une puissance de 100 Watts. Par après, des programmes diversifiés en langue française, allemande et anglaise, organisés par ces mêmes pionniers, furent diffusés par un émetteur situé sur la colline de Kohlenberg, rayonnant avec une puissance de 50 Watts, qui fut portée à 4 kilowatts en 1928.

Parallèlement à ces expériences luxembourgeoises, la radio se développe dans d'autres pays où surgissent des stations privées à côté de tentatives publiques, le tout dans une ambiance quelque peu chaotique et dans un contexte légal d'abord inexistant, puis flou et changeant.

Dans cette quasi-anarchie des ondes, l'occupation physique de fréquences optimales était le meilleur moyen sinon la seule solution de s'imposer. Les premiers arrivés étaient les mieux servis. Vieux principe qu'on peut déplorer, mais qui s'est avéré payant . . . également dans d'autres domaines.

Mais cette situation incohérente ne pouvait perdurer, ne fût-ce qu'au risque de sabordage suicidaire de toutes ces entreprises par des interférences et brouillages réciproques. Il fallait planifier les ondes et canaliser les enthousiasmes pour le bien de tous.

Les implications internationales de l'utilisation des ondes et la destination des émissions au grand public ont fait prendre conscience aux Etats que cette activité participait de la «chose publique» et engageait la responsabilité nationale et internationale des gouvernants.

Si donc au début, une approche monopolistique absolue de la radiodiffusion au profit des Etats ne s'est pas profilée de façon générale et déterminée (cette attitude ne s'étant élargie qu'en 1945 notamment en France et en Belgique), il n'en reste pas moins que, dès la deuxième moitié des années 20, la philosophie de base consistait à considérer la radiodiffusion comme un service public, véhiculé sur des fréquences allouées par la communauté internationale aux Etats individuels qui en devenaient les titulaires exclusifs. Libre à eux de se les réserver à titre de monopole ou de les concéder en toute souveraineté, même en exclusivité, à des tiers exploitants.

## 2) Vers une réglementation luxembourgeoise originale

C'est dans ce contexte euphorique, tempéré entre-temps quelque peu par une prise de conscience de la responsabilité publique, que le législateur luxembourgeois s'est attaché à la lourde tâche de créer son cadre juridique de la radiodiffusion.

Le Grand-Duché ayant adhéré au premier acte international de tentative de planification des ondes, le Règlement de Washington de 1927, le Gouvernement luxembourgeois dépose la même année un projet de loi, partant de l'idée que le monopole réservé à l'Etat pour l'exploitation télégraphique et téléphonique (loi du 16 février 1884) s'étendrait aussi à la radiophonie, de sorte que tous les postes privés, d'émission et/ou de réception, devraient être soumis au contrôle de l'Etat.

Le Conseil d'Etat, tout en constatant que les pouvoirs publics ne pouvaient plus se dispenser de réglementer la matière de la radioélectricité, a cependant fait une distinction. Dans son avis du 13 mars 1929, il déclare que, pour la sauvegarde des intérêts nationaux comme des intérêts privés en cause, il importe de subordonner le maintien ou l'établissement de stations d'émission à une autorisation préalable et de les soumettre également à un contrôle technique et administratif ainsi que, le cas échéant, au paiement d'une redevance au profit de l'Etat. Par contre, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la liberté des postes récepteurs; il a proposé de renoncer pour ces postes à l'octroi de toute licence, ainsi qu'au versement de toutes taxes (on verra que le législateur changera d'avis à ce sujet et réglementera temporairement cette matière par la loi du 22 février 1963 ayant introduit la taxe sur les récepteurs, mais qui fut de nouveau abrogée par la loi du 23 décembre 1972).

Deux considérations-clés ont finalement présidé à la mise au point de la réglementation luxembourgeoise, somme toute assez sommaire, mais qui semble s'avérer curieusement intemporelle et même assez moderne de nos jours dans ses principes, en comparaison avec les législations qui s'élaborent en la matière dans les pays voisins.

S'inspirant des travaux préparatoires de la loi française sur le régime de la radiodiffusion, la section centrale de la Chambre des Députés se rallie aux vues du député français François-Poncet qui s'exprime comme suit: «Si larges que soient les perspectives déjà ouvertes, il est hors de doute que le développement futur de la radiodiffusion échappe encore à nos anticipations et qu'il serait dangereux d'oser fixer, dès à présent, des bornes et des règles trop strictes. Il faut que le premier statut de cet art naissant soit suffisamment souple pour permettre à cet enfant dru et fort de grandir et d'évoluer suivant son génie propre, qui ne nous est encore qu'imparfaitement révélé (C.R. 1928-1929 p. 162).»

D'autre part, la même section centrale de la Chambre constate, en accord avec le Conseil d'Etat, que la radio est un service public comme la poste, comme le téléphone, et que la collectivité doit donc garder un contrôle absolu non seulement sur les appareils d'émission mais aussi sur la matière diffusée (ibidem p. 163).

Notons à titre anecdotique liminaire qu'à l'époque le législateur voyait parmi les avantages de ce media naissant surtout ses applications scolaires en le qualifiant de «puissant instrument d'une vie plus belle et plus instruite» et qu'il y mettait l'espoir de «rendre le goût de la campagne à nos populations agricoles, désertant trop souvent la terre par seul goût de la ville et des agréments qu'elles y trouvent» (C.R. 1928-1929 p. 162).

Il en résultera une réglementation en termes génériques, basée sur le concept de radiophonie-service public et impliquant l'idée, voire la volonté sous-jacente d'en laisser l'exploitation à l'entreprise privée par un régime d'autorisation contrôlée. Bien qu'à l'époque la section centrale de la Chambre ait considéré que les finances publiques étaient prospères (C.R. 1928-29 p. 162), il me semble que le législateur a fait preuve d'une grande sagesse et clairvoyance en renoncant à s'accaparer l'exploitation propre de la radiodiffusion. En effet, si l'Etat devait opérer aujourd'hui en régie propre des programmes de radio et de télévision ainsi qu'un orchestre symphonique, les finances publiques non seulement subiraient de nos jours un manque à gagner annuel de plus de 1.600.000.000 francs (versés en 1981 par la CLT en impôts et redevances), mais seraient mises à contribution par quelque 200 millions de francs par an pour la gestion d'un orchestre symphonique, et l'organisation de 3.000 heures annuelles d'émissions de radio et 80 heures annuelles de programmes de télévision, (volume actuel des prestations de RTL), de sorte que des velléités de régie propre auraient coûté de nos jours près de 2 milliards de francs par an à la collectivité nationale.

## 3) La loi du 19 décembre 1929 et les réglementations accessoires et complémentaires subséquentes

Sur base des considérations qui précèdent, la Chambre des Députés a finalement voté une sorte de loi-cadre en 5 articles, portant la date du 19 décembre 1929, concernant les stations radioélectriques établies ou à établir dans le Grand-Duché (Mémorial 1929 p. 1 110), dont l'article 1<sup>er</sup> stipule que «les stations radioélectriques d'émission que les particuliers ont établies dans le Grand-Duché ou qu'ils y établiront dans la suite sont soumises à l'autorisation du Directeur Général chargé du service des Postes (actuellement le ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique). Les conditions à leur imposer, y compris les redevances éventuelles, seront, dans chaque cas, fixées dans un cahier des charges à soumettre à l'avis du Conseil d'Etat».

Cette disposition laconique est assortie de dispositions pénales et le législateur y ajoute une extension du principe du secret de la correspondance privée au domaine de la transmission de messages télégraphiques et téléphoniques par voie de communication sans fil (relevant également de cette nouvelle technologie de la radioélectricité).

Cette législation fut complétée par une loi du 7 mars 1931 ajoutant que «le Gouvernement est autorisé à déclarer d'utilité publique des travaux d'établissement et d'installation des stations radioélectriques d'émission à ériger sur le territoire du Grand-Duché» et fut suivie des réglementations complémentaires suivantes qui constituent ensemble, aujourd'hui encore, le cadre juridique général de la radiodiffusion active luxembourgeoise:

- l'arrêté grand-ducal du 22 mai 1950 régissant les conditions d'établissement et d'utilisation de certaines catégories de stations privées radioélectriques d'émission (à faible puissance);
- l'arrêté ministériel du 25 juillet 1950 concernant l'établissement et l'utilisation de certaines catégories de stations radioélectriques privées émettrices et émettrices-réceptrices;
- la loi du 23 février 1976 portant approbation de la Convention internationale des Télécommunications et des actes annexes, signés à Malaga-Torremolinos le 25 octobre 1973.

## 4) La mise en oeuvre de la loi de 1929

Nous avons vu que dès 1924, des pionniers luxembourgeois avaient mis à profit le vide juridique pour procéder à de premières émissions radiophoniques, tout en bénéficiant d'une tolérance «nolens volens» des autorités grandducales. Parallèlement, le développement quelque peu anarchique de ce que nous appellerions aujourd'hui des «radios libres» (surtout en France et en Belgique) s'orienta vers une stabilisation qui n'avantageait pas tout le monde. Une des premières stations françaises, RADIO-PARIS, créée par Robert Tabouis et appartenant à la Compagnie française de radiophonie (où sont associées d'importantes sociétés de construction de matériel radioélectrique ainsi que l'Agence Havas, les Etablissements Gaumont et Philips Radio) et dont le Comité des programmes comprend des membres prestigieux comme Maurice Ravel et Paul Valéry, commença à avoir de sérieux problèmes vers la fin des années 20. Elle se heurtait de plus en plus à la concurrence de stations plus populaires comme le Poste Parisien et Radio-Toulouse, et à la difficulté légale et pratique de maintenir une concession de radio privée sur grandes ondes en territoire français.

Les promoteurs de cette station se tournèrent dès lors vers l'étranger, ayant à l'esprit d'une part un retour concurrentiel sur la France de l'extérieur, mais

surtout une orientation plus internationale de la radiodiffusion; ils pensaient ainsi pouvoir combler certains vides ou compenser certaines partialités dans le domaine de l'information radiophonique de pays comme l'Allemagne par exemple, et accéder par ce biais à des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui étaient des marchés publicitaires plus faciles que la France, les radios de ces deux pays ne diffusant pas de publicité.

Ces courants de pionniers luxembourgeois et français se sont rencontrés au Grand-Duché où fut constituée le 11 mai 1929, dès avant le vote de la loi-cadre luxemburgeoise, la Société Luxembourgeoise d'Etudes Radiophoniques, au capital de 280.000 francs, ayant pour objet l'étude et les travaux préliminaires pour la construction et l'exploitation d'un poste de radio au Luxembourg.

Le technicien François Anen et quelques personnalités luxembourgeoises courageuses représentaient l'élément national dans cette société à majorité française, où l'on retrouve des personnes comme Robert Tabouis et Jean Le Duc.

Cette société, consacrant la fusion d'expériences et d'intérêts franco-luxembourgeois, obtint par un accord avec le Gouvernement grand-ducal du 29 septembre 1930 (Mémorial 1931 p. 825) la concession exclusive de la radiodiffusion au Grand-Duché avec l'obligation de constituer une société régulière d'exploitation radiophonique.

Les gouvernants luxembourgeois avaient fait leur choix: ils n'exploiteraient pas par eux-mêmes ce nouveau mode de communication, mais le concéderaient à une entreprise privée et à une seule, la précarité et la rareté des fréquences utiles et les limites et possibilités du Grand-Duché ne permettant raisonnablement pas de disperser cet instrument. Le Luxembourg s'est dès lors doté d'une structure de radiodiffusion originale, constituant un mariage qu'on peut qualifier d'heureux entre le service public et des intérêts privés d'entrepreneurs. La recherche de cet équilibre s'est concrétisée dans le cahier des charges annexe au premier contrat de concession de 1930 et a été affinée dans les contrats et accords subséquents.

De façon générale, ce système repose sur les principes fondamentaux suivants:

- Autorisation de financer l'activité par de la publicité dans les limites à fixer par le Gouvernement (qui n'est à ce jour jamais intervenu de façon expresse et générale dans ce domaine) ayant comme contrepartie le paiement d'une redevance proportionnelle au profit de l'Etat.
- Présence de capitaux étrangers majoritaires, compensée par l'exigence d'une majorité de membres luxembourgeois au Conseil d'Administration et au sein du personnel exploitant, ainsi que par une concentration de l'activité au Grand-Duché (cette balance se trouve encore renforcée par un droit de veto

du Gouvernement à l'encontre de mouvements au sein de l'actionnariat de la société exploitante de nature à porter atteinte à la position économique de la station, au statut politique du Grand-Duché ou à l'équilibre du capital, et qui est concrétisée par la mise en place d'un système dualiste de direction effective de la société en la personne de l'administrateur-délégué et du directeur général, qui doit être de nationalité luxembourgeoise et résider au Grand-Duché).

- Concession d'un monopole, assorti d'une obligation de pluralisme intrinsèque dans la configuration des émissions et de prescriptions spécifiques d'objectivité, de neutralité et d'impartialité dans la présentation des programmes.
- Liberté et indépendance de production et de diffusion, mais sous le contrôle du Gouvernement par l'intermédiaire d'un Commissaire assisté d'une commission technique et d'une commission des programmes.

## 5) Le démarrage concret

Forts de cette concession et en exécution du cahier des charges, les promoteurs de la Société Luxembourgeoise d'Etudes Radiophoniques, ensemble avec des partenaires tels que la Compagnie des Compteurs, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque industrielle belge, l'Agence Havas, créent le 31 mai 1931 la société définitive d'exploitation, Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion, société anonyme au capital initial de 15 millions, porté un an plus tard à 25 millions (la société porte aujourd'hui la dénomination de Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion avec un capital de 1,2 milliards). Les promoteurs avaient bien offert au public luxembourgeois de souscrire à raison d'un tiers au capital de la Compagnie, comme le leur imposait le cahier des charges de 1930, mais, fût-ce par ignorance ou scepticisme, la population resta insensible à cet appel. La société de radiodiffusion luxembourgeoise se fondait donc dès le début sur un capital belgo-français, provenant notamment d'un réinvestissement de fonds réalisés par les promoteurs de Radio-Paris à la suite de sa cession à l'Etat français (1932).

Les infrastructures sont rapidement mises en place: la Compagnie s'installe à Luxembourg, 53, avenue Monterey, achète un terrain à Junglinster, commande les pylônes ainsi que le matériel d'émission et de studio, fait construire l'émetteur (première pierre posée à Junglinster le 16 octobre 1931) et met en fonction, le 12 février 1932, un poste expérimental émettant en ondes longues.

En parfait accord avec les instances gouvernementales du Grand-Duché, Radio-Luxembourg avait, dès le départ choisi la fréquence ondes longues 1911 mètres, exploitée au début avec une puissance de 150 kW, qui répondait aux besoins de la Compagnie en causant le minimum d'interférences avec les

stations existantes. Mais cette utilisation s'est heurtée pendant de longues années aux pressions et récriminations d'autres Etats, auxquels le Grand-Duché a cependant tenu tête jusqu'à ce que la position de RTL sur ondes longues ait finalement été «légalisée» lors de la Conférence de Genève de 1976 qui a réparti les fréquences OL en tenant compte des réalités (depuis lors, RTL émet donc en toute légalité internationale sur ondes longues 1271 mètres avec une puissance d'émission de 2000 kW).

Les émissions sont à portée et à contenu résolument international. Mélange de musique et d'informations, les programmes s'adressent à un vaste auditoire européen dans les langues française, allemande, anglaise et luxembourgeoise. Dès le début donc l'orientation transnationale volontaire est donnée et prévaut l'esprit exprimé par le Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, en avant-propos au numéro jubilaire sur RTL paru aux Cahiers Luxembourgeois en 1961:

«... à raconter les événements du monde, à propager et à rayonner de vastes cultures étrangères, la voix de Radio-Luxembourg s'anime de la compréhension, de l'objectivité, de la curiosité pour les valeurs des autres, de l'esprit profondément européen, qui sont le propre de la mentalité des habitants du pays de Luxembourg.»

Qui plus est, cette orientation internationale avait également des implications économiques bénéfiques. Consciente de son insuffisance d'équipement en structures nécessaires et soucieuse d'une séparation formelle de la collecte publicitaire des activités de programmes, la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion a confié dès 1932 sa régie publicitaire à la société française Information et Publicité (IP), filiale de Havas, qui, au fil des années, a étendu son réseau dans la plupart des pays importants couverts par les programmes de RTL. Le système global s'avérait avoir été bien pensé et mis en place par des gens compétents; l'exploitation financière de Radio-Luxembourg devint bénéficiaire dès 1936.

## 6) Les développements

Jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre Mondiale, Radio-Luxembourg progressait, affinait et diversifiait ses programmes et s'imposait dans le paysage radiophonique. La devise de la Compagnie «Alas leoni dedit» prenait toute sa signification et se concrétisait pour le bien du Grand-Duché.

Ayant transféré vers la fin des années 30 son siège à l'actuelle Villa Louvigny, la Compagnie mit en fonction un émetteur expérimental en ondes courtes pour lequel elle avait obtenu le 7 juin 1938 la concession du Gouvernement luxembourgeois.

Le 21 septembre 1939, par ordre des autorités grand-ducales, soucieuses de respecter en temps de guerre la plus stricte neutralité, la station arrêtait ses émissions, qui ne devaient reprendre que le 12 novembre 1945 après une longue période d'humiliation et de privation pendant laquelle l'émetteur luxembourgeois était intégré au Reichsrundfunk.

Le bilan était sinistre: beaucoup d'installations détruites, un auditoire inexistant et des caisses vides. La radio luxembourgeoise ne s'en releva que lentement. La volonté et l'enthousiasme de ses promoteurs, l'effort coopératif des gouvernants luxembourgeois ont remis sur pied l'exploitation et le système qui s'étaient avérés probants dans la phase des débuts.

Les premières années de la décennie 1950 sont consacrées à cette remise en route et à la consolidation de la radiophonie retrouvée: addition d'une onde moyenne (208 mètres, concédée par contrat du 16 mai 1950) destinée à la diffusion de programmes en langues anglaise, flamande et luxembourgeoise, permettant dès lors de concentrer les efforts du programme français pleinement sur ondes longues. Cette différenciation de programmes linguistiques en supports hertziens séparés a été poursuivie au fil des années et au gré des concessions additionnelles en modulation de fréquence, pour aboutir à la configuration actuelle des différents programmes radiophoniques\*.

## 7) L'avènement de la télévision

A considérer la rareté des fréquences afférentes et l'importance des coûts d'investissement, il semble logique que le Gouvernement luxembourgeois ait offert ce nouveau moyen de communication à l'organisme avec lequel il avait acquis une longue et concluante expérience dans le domaine de la radio sonore.

La base légale de cette intention était toujours donnée par la loi du 19 décembre 1929 sur les stations radioélectriques, alors que la télévision par voie hertzienne était déjà prise en considération par le législateur au cours des travaux préparatoires de cette loi. Dans son rapport du 19 juin 1929, le Directeur des Postes et Télégraphes préconise de modifier la dénomination de l'objet de la loi «Télégraphie et Téléphonie sans fil» (TSF) qui ne comprend pas, à son avis, toutes les possibilités de production comme p. ex. la télévision qu'il cite nommément (C.R. 1928-29 p. 571), pour la remplacer par la notion plus vaste de stations radioélectriques. Le Conseil d'Etat retient dans son avis du 11 octobre 1929 que cette proposition de modification «ne donne pas lieu à observation, le terme ,radioélectrique' étant plus large et s'appliquant à toutes les transmissions sans fil, même celle des images, qui est sur le point d'entrer dans le domaine pratique» (déclaration étonnante en 1929; cf. C.R. 1928-29 p. 573).

<sup>\*</sup> V. tableau des émetteurs en annexe

C'est donc en parfaite légalité et sage opportunité, que le Gouvernement luxembourgeois accorde par contrat des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1954 le «monopole» de la télévision à la CLR qui prendra dès lors la dénomination actuelle de Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT). L'exploitation démarre le 23 janvier 1955 et se développe parallèlement aux activités radiophoniques, pour «décoller» réellement à partir des années 1970, tournant décisif par l'avènement de la télédistribution par câble (surtout en Belgique).

## 8) Quelques aspects particuliers

En plus du particularisme global de la radiodiffusion luxembourgeoise dans ses composantes et structures actuelles, il me semble intéressant de relever plus spécialement certains aspects, qui méritent quelques brèves réflexions spécifiques.

a) Les éléments de programme national en langue luxembourgeoise

Dès 1930, le Gouvernement a imposé par cahier des charges que les émissions devaient se faire en «patois» luxembourgeois entre autres langues à autoriser par la commission gouvernementale de contrôle (art. 1er). D'autre part, il a été convenu dès le début que le Gouvernement avait «le droit de demander à titre gratuit (et en principe en dehors des heures réservées aux émissions régulières) la diffusion de communiqués officiels, d'informations relatives à la sécurité de la vie humaine et aux nécessités de police, de manifestations patriotiques et de prévisions météorologiques».

Cet aspect national luxembourgeois s'est développé au fil des années et a trouvé une assise propre à l'occasion de la différenciation des programmes en fonction des longueurs d'onde concédées. Depuis le 19 octobre 1959, un programme radio spécifique en langue luxembourgeoise est diffusé régulièrement en modulation de fréquence (92,5 MHz, canal 18); dès le début des années 70, il a été complété par une émission de télévision hebdomadaire (Hei Elei, Kuck Elei).

Mis à part quelques arrangements ponctuels sur la durée minimale des émissions en langue luxembourgeoise (5 heures puis 30 heures, puis 60 heures par semaine), sur des émissions à la disposition du Commissariat au Rapatriement et sur des programmes en faveur du tourisme luxembourgeois, la configuration pratique des émissions luxembourgeoises a évolué de façon pragmatique et par consensus informel. Ce n'est que dans l'Accord de prolongation des concessions de la CLT en date du 4 avril 1973 (Chapitre 6 et échange de correspondance annexe) que le domaine des émissions scolaires et surtout le régime des émissions d'information politique et sociale dans le cadre des programmes luxembourgeois ont été évoqués de façon formelle et arrêtés en termes génériques. Il y est stipulé que «pour les

émissions d'information politique ou sociale, organisées dans le cadre des programmes luxembourgeois de radio et de télévision, la CLT mettra gratuitement sa collaboration, et notamment les services techniques et le temps d'antenne nécessaires, à la disposition du Gouvernement ou de l'organisme par lui désigné. Le nombre et les modalités des émissions seront fixés par le Gouvernement et la CLT».

Quant aux émissions scolaires, les contractants ont également retenu leur principe et un système de concertation, à la différence cependant que ces émissions ne sont pas gratuites, les prestations de la CLT étant facturées au prix coûtant.

Bien que ce soit seulement dans l'accord de prolongation de 1973 que le régime des émissions d'information politique ou sociale ait été expressément arrêté, ce genre d'émissions avait déjà été demandé et réalisé longtemps avant cette date. Depuis 1951, le Gouvernement est régulièrement intervenu auprès de RTL au moment des élections législatives, en vue de voir mettre la radiodiffusion à la disposition des partis politiques pour leur campagne électorale.

Dès mars 1968 débuta la série des «tribunes libres», sous l'égide de la commission des programmes de RTL (organe consultatif appelé à assister le Commissaire du Gouvernement auprès de la CLT dans sa mission de contrôle des programmes et comprenant des représentants du Gouvernement, de la CLT et des principales organisations politiques et sociales du pays). A partir de 1972, la «tribune libre» politique a été introduite également à la télévision.

Ces «tribunes libres» s'effectuaient d'abord sous la forme de déclarations individuelles, évoluant par la suite vers des formules de «tables rondes», de «face à face» ou de «réponses» à des questions posées préalablement par les auditeurs.

Le régime des «tribunes libres» est basé sur la recherche d'un certain équilibre entre les différentes opinions politiques et les différents courants économiques et sociaux du pays. Le gouvernement et la CLT s'y attachent par l'intermédiaire de la commission des programmes qui assume l'entière responsabilité pour l'organisation de ces «tribunes libres», RTL ne pouvant en aucune façon être rendue responsable à l'égard de tiers pour des propos tenus et des opinions énoncées au cours de ces émissions.

Le système repose sur une sorte de rétrocession partielle de la concession de radiodiffusion en faveur du Gouvernement concédant, qui distribue le temps d'antenne rétrocédé, en concertation avec la CLT, aux partis et organisations politiques dont les membres ainsi admis à l'antenne dans des

blocs horaires bien délimités assument l'entière responsabilité notamment à l'égard des tiers pour les propos y tenus et les opinions y énoncées. Le concept et la délimitation de responsabilité de ce genre d'émission créent une situation particulière à l'égard du droit de réponse: le droit de réponse institué pour la presse écrite par une loi du 20 juillet 1869 n'étant ni applicable ni transposable à la radio et à la télévision, RTL s'est doté d'une auto réglementation en la matière, inspirée de la législation française et des dispositions de la résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 2 juillet 1974. Mais ce «droit de rectification» ne saurait jouer dans le domaine de ces émissions politiques, où la CLT est dégagée de toute responsabilité. Le Gouvernement étant le «propriétaire» de ce temps d'antenne, les orateurs assumant la responsabilité de leurs déclarations et la commission gouvernementale des programmes étant en charge de l'organi sation, la personne qui s'estimerait lésée par de telles émissions devrait s'adresser au Gouvernement et «négocier» son droit de réponse avec lui et la commission des programmes.

Ces aspects très particuliers du régime des émissions politiques sur RTL, programme luxembourgeois, avaient singulièrement compliqué le débat juridique dans l'affaire de MM. Hinterscheid et Weiss, qui, ayant jugé diffamatoires et attentatoires à leur honneur des déclarations et imputations faites par M. Jean Wolter lors d'une émission politique du 14 mai 1974, ont demandé par voie judiciaire l'accès à l'antenne de RTL pour exercer en personne le droit de réponse. L'affaire s'est finalement résolue par l'octroi d'un «droit de rectification» concédé par le Gouvernement en accord avec la CLT, comportant la lecture à l'antenne par un agent de la station d'un texte rectificatif remis par les plaignants.

### b) Les notions d'objectivité, d'impartialité et de neutralité

Le système de pluralisme intrinsèque inhérent à l'octroi du monopole de la radiodiffusion à la CLT implique, sinon un accès direct de toutes les expressions démocratiques à l'antenne, du moins une présentation équili brée de ces expressions par le concessionnaire exclusif. La neutralité, notion quelque peu surannée et ne cadrant plus avec sa justification primaire tenant au statut international du Grand-Duché à l'époque de la première concession, n'est plus à prendre dans son sens littéral. Elle implique plutôt, en association avec la notion d'objectivité, la recherche dans les programmes d'un pluralisme globalement équilibré, tant en matière politique et culturelle que dans le domaine économique et social.

Dans son rapport sur la publicité et la politique, présenté dans le cadre des Journées Portugaises de l'Association Henri Capitant en mai 1981, le Professeur belge Etienne Cerexhe, Doyen de la Faculté de Droit de Namur, a exprimé l'opinion que «l'objectivité ne doit pas nécessairement se dégager de chaque émission prise séparément, mais plutôt de l'ensemble des programmes».

Je pense que c'est une approche raisonnable. La matière radio et télévision ne permet pas une juxtaposition ponctuelle de toutes les facettes d'une affaire ou de toutes les tendances idéologiques. Il faut voir cette notion dans un ensemble et la juger sur un bilan tiré sur une période suffisamment longue. Il en va de même de l'impartialité. Un journaliste doit à mon sens pouvoir émettre même des opinions critiques, à condition qu'il le fasse objectivement et loyalement et qu'il équilibre ses «cibles» éventuelles dans l'ensemble des programmes. L'essentiel est qu'en fin de compte on ne ressente pas une véritable tendance et partialité dans la configuration générale du programme.

### c) La publicité

Dispensatrice de ressources financières à la société de radiodiffusion luxembourgeoise et indirectement à la nation tout entière du Grand-Duché, la publicité est une fée à deux visages, ou du moins considérée comme telle par ceux qui croient y voir également une sorte de sorcière de la commercialisation corruptrice. La CLT de son côté l'a en tout cas toujours considérée avec sérénité et a de bonne foi veillé à la domestiquer et à la séparer nettement de son activité de programme et de sa mission de service public. Bien qu'au Grand-Duché la matière soit très peu réglementée, RTL s'est octroyé, en concertation avec les pouvoirs publics luxembourgeois, une auto discipline assez stricte, s'inspirant des principes internationaux en matière de produits et services «sensibles» et s'orientant d'après des notions telles que l'ordre et la santé publics, la moralité, la véracité et le respect du public.

Il semble que ce pragmatisme vigilant constitue une approche raisonnable et permette de désamorcer de plus en plus les craintes et reproches souvent irraisonnés à l'égard des pratiques publicitaires de la radiodiffusion luxembourgeoise.

d) Les tentatives de mise en question du monopole de radiodiffusion de la CLT

Il est constant que l'article 12 du cahier des charges ondes longues de 1930 stipule que la société concessionnaire aura la monopole des émissions de radiodiffusion (sauf petites stations à faible puissance ne dépassant pas 100 W). Il est constant que l'article 12 du cahier des charges pour la télévision de 1954 exprime la même disposition en ce qui concerne l'émission télévisuelle (confirmée expressément par le Conseil d'Etat dans

son avis préalable du 18 juin 1954). Cette situation est censée perdurer au moins jusqu'au 31 décembre 1995, date d'échéance des différentes concessions prorogées.

A ma connaissance, il a été tenté trois fois par des sociétés ou particuliers d'aboutir légalement à une radiodiffusion parallèle à l'exploitation de la CLT, avec recours devant le Conseil d'Etat, Comité du Contentieux. A chaque fois, le monopole de la CLT a été contesté comme n'ayant pas de base législative et enfreignant dès lors les libertés constitutionnelles de l'expression et du commerce et de l'industrie.

Dans deux affaires actuellement jugées, à savoir les affaires Euralux (arrêt du 4 octobre 1965) et Mignot (arrêt du 10 juillet 1981), le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé expréssement sur l'existence légale et la légitimité de concession du monopole de la radiodiffusion, mais a retenu dans les deux cas que les requérants éconduits par les autorités gouvernementales n'étaient pas fondés à taxer ces attitudes de refus d'excès de pouvoir ou de violation de la loi. Le Comité du Contentieux est en effet d'avis, en se fondant sur les travaux préparatoires de la loi de 1929, qu'il résulte des dispositions légales luxembourgeoises afférentes, «qui, sans enfreindre ni la liberté du commerce, ni la liberté de la presse, sont cependant exorbitantes du droit privé, que la loi du 19 décembre 1929 a conféré à l'exploitation des stations radioélectriques le caractère d'un service public» et «que, dans ces circonstances, il appartient au Gouvernement, soit d'exploiter directement ledit service, soit d'en concéder l'exploitation à un tiers». Le Gouvernement ayant adopté ce dernier procédé, le Conseil d'Etat estime que le ministre compétent est libre d'accorder ou de refuser la concession, celle-ci étant faite intuitu personae.

Il me semble que la constatation de cette haute juridiction est fondamentale et déterminante. Que le terme de «monopole» de la radiodiffusion ne se retrouve pas formellement dans un texte législatif, que le législateur de 1929 s'exprime au pluriel en parlant des particuliers susceptibles d'obtenir une autorisation d'exploiter une station radioélectrique d'émission, est incontestable mais irrelevant.

Il est un fait que l'Etat souverain détient la clé de l'opération, à savoir la fréquence nécessaire qui lui est allouée par la communauté internationale, et que d'un autre côté la destination publique de la radiodiffusion engage fondamentalement sa responsabilité nationale et internationale. Or ce qu'on détient seul en légitimité relève d'une disposition exclusive dont les organes institutionnels de l'Etat souverain peuvent user, dans le cadre de notre législation, de façon discrétionnaire.

Que le Gouvernement a transféré cette exploitation exclusive à une entreprise privée s'est avéré, dans l'ensemble, d'une pratique sage et bénéfique; que dans le contexte historique et technique, il l'a fait au profit d'une seule s'est avéré cohérent et rationnel. Que les considérations de base ont pu changer avec le temps est une autre question que nous serons amenés à examiner ci-après.

La troisième affaire que je voudrais évoquer brièvement, et qui nous mènera dans le «présent perplexe» que connaît actuellement la scène des médias luxembourgeois, est encore pendante devant le Comité du Contentieux. Elle a été introduite par l'Imprimerie Coopérative d'Esch-sur-Alzette éditrice du «tageblatt», qui a requis en vain l'autorisation d'accès à des moyens de communication électroniques dits «nouveaux médias» tels le télétexte, la télévision par câble, etc. Quoique probablement prématurée et fortement suspecte d'obscuri libelli, cette demande a peut-être eu le mérite de poser des questions et de provoquer ainsi une prise de conscience et un débat constructif.

### II. A la croisée des chemins

Une fois de plus, la technologie aura dépassé le législateur et on se bouscule déjà au portillon d'un pays de cocagne où chacun pourra faire sa télévision, sa radio, sa télématique.

Il est un fait que la planification des ondes a fait des progrès en s'affinant et en générant de nouveaux véhicules hertziens moins rares qu'au début. Il est vrai que la technique spatiale, l'informatique, la technologie du câble ont fait des progrès prodigieux qui ouvrent d'énormes dimensions nouvelles.

Mais qu'est-ce qui sera finalement bouleversé? Il est séduisant et tentant de crier à l'abolition des monopoles et à proclamer la fête de la liberté devant cette nouvelle pléthore (apparente) de moyens. Ne risquera-t-on pas de jouer les apprentis-sorciers en provoquant l'anarchie enthousiaste mais suicidaire. Car nous ne sommes plus dans le contexte relativement simple des débuts de la radiodiffusion; celle-ci a également obtenu sa composante «nucléaire». D'où la nécessité d'une attitude réfléchie et réaliste à l'égard de ces nouvelles données.

En première analyse, ce nouvel arsenal de moyens semble orienter la communication dans deux directions opposées mais complémentaires: d'une part la transmission spatiale à large spectre transfrontalier et d'autre part la communication locale et régionale. Coincé entre ces deux tendances, le système actuel fonctionnant en gros à l'échelle nationale devra céder d'une façon ou d'une autre pour s'accommoder de ces pressions contraires.

La CLT pour sa part commence à ressentir des signes avant coureurs issus de phénomènes directs de nouveaux types de communication locale (radios libres, régionalisation) et de répercussions indirectes de réactions d'Etats voisins en anticipation aux défis concurrentiels futurs et en compensation de signes d'essoufflement économique de leurs structures actuelles de radiodiffusion (élargissement de la publicité télévisée en France et en Allemagne p. ex.). Cette situation constitue pour la CLT un sérieux défi d'avenir et l'oblige à se positionner de façon déterminée dans le nouveau contexte technologique. C'est pour la radiodiffusion luxembourgeoise une question de survie.

Mais quels sont au fond ces moyens qu'on appelle improprement les «nouveaux» médias et dont on constate qu'ils ne sont finalement que de nouveaux wagons sur d'anciens rails, accrochés à des trains qui roulent déjà: ce qui est déterminant et important, c'est que les wagons sont nombreux et puissants et nécessitent de nouveaux aiguillages.

On verra en effet que, somme toute, ces moyens sont largement calqués sur des phénomènes ou supports que nous connaissons déjà: la cassette et le disque, les ondes de radio et de télévision, l'informatique, la télédistribution par câble et le téléphone, et même les satellites, qui ne sont pas chose futuriste mais constituent un phénomène déjà assez ancien (plusieurs milliers de satellites sillonnent l'espace depuis les débuts en 1957).

 Une des principales innovations (ou ne seraient-ce pas plutôt des «novations»), dans le domaine des moyens de communication, nous vient du développement de l'informatique: moyen qualifié génériquement de télétexte.

Le télétexte comporte deux applications distinctes: le vidéotex diffusé et le vidéotex interactif.

### a) Le vidéotex diffusé

Il est défini comme étant une information, générée par ordinateur, diffusée à partir d'un émetteur, dans la suppression de trame d'une image de télévision, visualisable à l'aide d'un décodeur correspondant, incorporé ou non dans le récepteur de télévision. On parle encore de vidéotex affiché, lorsque l'information est transmise en pleine image de télévision, sans codage ni décodage.

En pratique, il s'agit de textes, de graphismes et même de dessins informatisés et codés, qui sont envoyés par paquets de pages (jusqu'à 200 pages à 24 lignes à 40 caractères chacune) dans ce qu'on peut appeler le «trou noir» de l'image de télévision. Une telle image est en effet composée de 625 lignes tracées en permanence à très haute vitesse par un

point lumineux qui balaye l'écran de télévision. Arrivé au bas de l'écran, ce point opère chaque fois en une fraction de seconde un retour vers le haut de l'écran pour recommencer sa course. C'est dans cet infime interstice, appelé suppression de trame, que sont injectés les paquets d'informations, que le téléspectateur, disposant du décodeur adéquat, peut en quelque sorte «happer» sélectivement et faire apparaître sur son téléviseur, soit pendant qu'il regarde un programme normal de télévision (superposition), soit en plein écran hors programme normal. Une des applications possibles de ce procédé consisterait à diffuser par ce biais des sous-titres en différentes langues, concomitamment avec un programme de télévision, que le téléspectateur pourrait, à son choix, appeler sur son écran.

Ce genre de vidéotex diffusé ou affiché est actuellement pratiqué à l'essai par certains organismes de télévision, notamment en France, en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Grande-Bretagne. Ce qui nous amène à quelques considérations sur la nature technico-juridique de ce moyen de communication.

Techniquement, on constate un rapport indissoluble entre le vidéotex diffusé et la télévision: le vidéotex est transporté sur la fréquence de télévision et ne peut donc exister qu'aussi longtemps qu'un signal de télévision est émis; il fait donc partie intégrante du procédé télévisuel et relève de la radiodiffusion au sens large.

En consultant les définitions du Règlement des Radiocommunications, instrument de l'Union Internationale des Télécommunications, ainsi que le texte de la concession de télévision de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (qui porte sur «l'émission des images et signaux visuels et sur les émissions sonores qui les accompagnent . . . »), il s'impose à mon sens de considérer juridiquement le vidéotex diffusé comme un acte de télévision (réservé au Grand-Duché en exclusivité à la CLT), alors qu'il y a bien transmission d'images ou de signaux visuels par fil, radioélectricité ou autre système électro-magnétique, avec destination au public en général (muni du récepteur adéquat disponible dans le commerce).

### b) Le vidéotex interactif

Cette seconde application du télétexte est un système de communication dialoguée par texte (d'où le qualificatif «interactif»), utilisant la combinaison de l'ordinateur, comme fournisseur de données, du téléphone, comme vecteur de communication, et du téléviseur, comme écran de visualisation.

Cette technique permet à un utilisateur de contacter, par le réseau téléphonique des P&T, un ou plusieurs ordinateurs centraux ou reliés à distance, pouvant emmagasiner jusqu'à 500 000 pages d'informations qui proviennent d'une multitude de prestataires (Bourse, Météo, grands magasins, journaux, bureaux de voyage . . . etc.) et de dialoguer avec cette banque de données pour l'obtention de renseignements ou la conclusion de commandes, le tout étant visualisé sur l'écran de télévision, avec possibilité éventuelle d'obtenir même directement des preuves écrites de cet échange de communication au moyen d'une imprimante domestique.

Un tel système expérimental est actuellement développé notamment en Grande-Bretagne (Viewdata/Prestel), en France (Télétel) et en Allemagne (Bildschirmtext).

De par sa configuration technique, et en considération des éléments de communication utilisés, le procédé du vidéotex interactif semble plutôt relever du domaine de la télécommunication, réservé aux P&T, cette constatation de base n'excluant bien entendu nullement le recours naturel et nécessaire à un organisme de radiodiffusion comme la CLT, dans ses fonctions de prestataire d'informations et de programmes (comme d'ailleurs la presse écrite).

- Une autre catégorie de médias «nouveaux» nous vient du développement de la technologie du câble et de l'évolution en diversification du spectre des ondes hertziennes.
  - a) La radio ou la télévision par câble n'est finalement qu'un retour à la technique première de la transmission par fil (comme le téléphone et le télégraphe), mais avec les nouvelles composantes d'élargissement du support technique et d'ouverture publique.

Cette technique est considérée primairement comme participant de la télécommunication (c'est-à-dire la transmission point à point) et relevant dès lors du monopole des P&T. Une telle vue peut paraître acceptable dès lors qu'on ne parle que de la simple télédistribution passive par fil de programmes de radio ou de télévision préémis par voie hertzienne et captés en réception naturelle pour une simple distribution par câble à des abonnés récepteurs, reliés au réseau donné. Mais déjà à ce stade, on pourrait ressentir des réserves à cet égard, alors que cette communication n'est pas seulement une liaison point à point comme le téléphone, mais a tout de même une destination publique, sinon générale du moins partielle; de sorte qu'on y trouve des éléments de la radiodiffusion dont l'objet est précisément de diffuser des programmes

au public en général ou du moins à une partie de ce public. Cette réserve devient encore plus évidente, si on considère l'autre application des réseaux de câbles: la radio ou la télévision active par câble, qui est générée à la station de tête du réseau et injectée directement dans le circuit câblé sans passer par une diffusion hertzienne préalable. En ce cas, l'opérateur du câble n'est plus seulement un simple distributeur, mais un véritable organisateur et diffuseur de programmes destinés au public de ses abonnés. La radiodiffusion traditionnelle est donc en cause.

L'ennui, c'est que le préfixe «radio» implique l'emploi d'ondes radioélectriques, élément qu'il semble difficile de transposer dans le câble de télédistribution ou de génération active de programmes, où le signal est véhiculé par un guide fixe (câble coaxial ou fibre de verre optique).

Il n'en reste pas moins que dans la plupart des pays européens, les pouvoirs publics se sont jusqu'ici montrés plutôt réticents ou du moins très prudents quant au développement de cette technologie, et ce, d'après mon impression, pour des raisons d'incertitude juridique et probablement surtout pour protéger les structures nationales existantes de radiodiffusion traditionnelle. Dans les pays qui ont laissé se développer cette technique, la mise en place des réseaux s'est opérée sous un régime d'autorisation et de contrôle des P&T et s'est limitée à ce jour à de la simple télédistribution passive de programmes hertziens préexistants, la radio-télévision active et directe par câble restant prohibée partout, sauf quelques expériences pilotes limitées.

Mais il faut être conscient que le mouvement est en marche et qu'un développement des réseaux câblés sous la poussée de plus en plus forte du public et de l'industrie deviendra inévitable et irréversible, ne fût-ce qu'en complémentarité des satellites de radiodiffusion directe ou semi-directe auxquels ils assureront une meilleure réception en qualité et en quantité. Une fois en place, les réseaux pourront difficilement rester fermés indéfiniment à la radio-télévision active par câble, pour laquelle il faudra trouver un statut original dans l'élaboration duquel les radiodiffuseurs traditionnels devraient avoir leur mot à dire.

b) Un autre phénomène, tenant à la diversification du spectre des ondes hertziennes, se dessine depuis quelque temps sous la forme de ce qu'on appelle les «radios libres» et les «télévisions locales».

Moins encore que les autres variantes de la communication que je viens d'évoquer, la radio «libre» ou la télévision locale ne sont des nouveaux médias, mais procèdent d'une approche politique nouvelle de l'accès aux moyens audiovisuels traditionnels.

Constatant que les fréquences d'émission ne sont plus aussi rares et sont mieux planifiées qu'au début, d'aucuns sont d'avis que le système monopolistique de la radiodiffusion ne tient plus et qu'il convient de remplacer le pluralisme intrinsèque de l'expression par un pluralisme extrinsèque, mettant chacun en mesure de s'exprimer par son propre moyen de diffusion, et non plus sur un support commun unique. De nombreux pays ont subi cette onde de choc et ont dû légiférer pour contenir ce phénomène massif. Au Grand-Duché également, la poussée se fait sentir, bien qu'ayant été limitée à ce jour à l'expérience radio du «Grenge Fluësfenkelchen», qui s'est exilé à l'étranger en attendant.

3) Enfin, nous abordons le procédé peut-être le plus fascinant, issu du développement de la technologie spatiale: la radiodiffusion par satellite.

Comme je l'ai indiqué, le satellite en soi n'est pas un phénomène futuriste, mais existe comme instrument de communication depuis les premiers «bip-bip» de Spoutnik-1 en 1957. Ce qui est nouveau, c'est l'application de cette technologie à la transmission d'images et de sons au grand public.

Ce qui m'amène à tracer brièvement la distinction entre des satellites de télécommunication, qui existent déjà, et des satellites de radio ou de télévision directe, qui n'en sont qu'au stade du développement.

Les satellites de communication point à point comportent normalement de nombreux canaux de faible puissance, dont la réception au sol requiert des équipements lourds, de sorte que ce genre de satellites ne se prête guère qu'à des applications professionnelles, comme par exemple le téléphone à longue distance. En télévision, ces satellites ont été utilisés jusqu'ici pour la transmission d'images et de sons entre organismes de radiodiffusion, permettant à ces derniers de diffuser, dans leur zone et par leurs moyens d'émission locaux, des programmes venant de tous les points du globe. Mais une autre application de ces satellites de pure télécommunication se développe, par mise à contribution des réseaux de distribution par câble. En effet, il est possible qu'un diffuseur de programmes télévisés loue un canal sur un tel satellite et transmette son signal, avec l'autorisation des autorités nationales et/ou locales, à une station de télédistribution spécialement équipée, qui distribue ce programme par câble à ses abonnés (procédé souvent qualifié de radiodiffusion semi-directe par satellite). Juridiquement, cette pratique pose encore bien des problèmes, ne fût-ce qu'au niveau de la qualification de ce procédé dans le champ de réglementation des médias. Et concrètement, on voit bien que la nature de cette communication nécessite l'intervention d'une station de télédistribution, ce qui cantonne les prestations d'un tel système de satellite dans un rôle de «grossiste» en termes de programmes audiovisuels.

Par contre, les satellites de diffusion directe opèrent avec un nombre relativement restreint de canaux (5), mais rayonnant à puissance élevée et dont la réception au sol ne nécessite que des équipements assez légers. D'où la possibilité d'utiliser de tels satellites pour des applications «grand public», recevables directement par les spectateurs au moyen d'antennes individuelles, ce qui assigne à ce procédé un rôle de «supermarché» par opposition à la fonction de «grossiste» du satellite de communication point à point.

Nous nous limiterons dès lors à la catégorie des satellites de diffusion directe, qui sont en fait des «miroirs» placés sur orbite dite géostationnaire à 36 000 kilomètres de la terre au niveau de l'équateur et qui réfléchissent vers la terre des signaux de radio et/ou de télévision qui leur sont envoyés du sol. Leur position est qualifiée de «géostationnaire» parce qu'à cet endroit et à cette altitude le satellite tourne à la même vitesse que la terre, de sorte que, dans leur mouvement synchrone, le satellite et la terre se font face en constante position immobile apparente.

Un satellite du type de celui envisagé dans le cadre des études de la CLT est composé, en gros, de trois éléments structurels:

- un corps central, comportant le moteur (pour la mise sur orbite finale et les corrections de position), le réservoir de carburant (suffisant pour une alimentation d'une dizaine d'années) et le matériel électronique de conversion et de modulation des signaux;
  - une antenne de réception (pour la captation des signaux venant des stations terriennes) et une antenne d'émission des signaux vers la terre;
  - des panneaux solaires, fixés sur des ailes déployées dans l'espace, pour assurer l'alimentation énergétique du système de fonctionnement électronique.

Schématiquement, le signal de radio ou de télévision est envoyé d'une station terrienne vers le satellite, qui le transpose et le rayonne vers la terre suivant des normes techniques arrêtées pour chaque pays. Au niveau de la réception de ce signal venant du satellite, l'auditeur ou le téléspectateur nécessite un équipement relativement léger, dont la technologie prototype semble actuellement déjà au point: une antenne parabolique d'un diamètre de 60 à 90 cm et un modulateur spécial permettant au téléviseur traditionnel de «comprendre» le signal capté.

Bien sûr, ce nouveau procédé ne pourra s'imposer qu'à condition que les équipements de réception soient disponibles dans la forme adéquate et à des prix abordables. Mais, dans ce domaine également, la télédistribution par câble pourrait résoudre bien des problèmes techniques et économiques.

Le satellite n'affecte pas fondamentalement la notion juridique de radiodiffusion, dont la définition notamment restera valable. Mais il posera de nouvelles dimensions (composante spatiale et élargissement substantiel des couvertures), qui créeront autant de problèmes politico-juridiques qu'il s'agira de maîtriser dans le difficile dialogue des nations.

### III. Les perspectives d'avenir: vers un «futur imparfait»?

Toutes ces évolutions que nous venons d'évoquer sont passionnantes et inquiétantes à la fois. La technologie semble prête et la multiplication des médias «rénovés» est en marche.

L'avenir sera forcément imparfait, car nous ne réussirons pas à obtenir des systèmes parfaits. Reste à espérer que nous ferons le moins d'erreurs possibles dans la planification compliquée qui nous attend.

La radiodiffusion luxembourgeoise ayant pris dès ses débuts et de façon prédominante une orientation transfrontalière, il convient d'aborder les perspectives d'avenir en distinguant la double optique nationale et internationale.

En ce qui concerne le positionnement futur sur le plan international, je pense que les acquis de l'Histoire et la sagesse clairvoyante imposeraient de l'aborder avec et par la CLT, et elle seule. L'importance du défi nécessite un système cohérent et bien contrôlable. Nous nous trouverons dans ce volet de l'évolution dans un contexte concurrentiel accru, nécessitant un sérieux savoirfaire et d'énormes investissements financiers. Pour assurer voire consolider nos positions actuelles, d'importants efforts notamment économiques seront demandés à la nation luxembourgeoise, efforts qu'il me semble déraisonnable de disperser.

Les autorités du Grand-Duché en étaient d'ailleurs conscientes dès 1973, lorsqu'elles ont accordé à la CLT, dans le cadre du contrat de prorogation des concessions actuelles, une option préférentielle pour l'exploitation des fréquences satellite qui seraient allouées à l'Etat luxembourgeois. Cette allocation est chose faite depuis la Conférence Administrative Mondiale des Radiocommunications qui s'est tenue à Genève en 1977 et la CLT est en négociation avec les autorités gouvernementales pour la mise en oeuvre de la radiodiffusion directe par satellite. Le projet de la CLT, impliquant en principe trois programmes de télévision avec un potentiel de diffusion transfrontalière important et comportant un financement par recours à des marchés publicitaires étrangers, n'a pas manqué de susciter de vives réactions de la part des Etats voisins. Il me semble cependant qu'au fil des années, le débat s'est quelque peu dépassionné et la situation décrispée, de sorte qu'on devrait

pouvoir garder certains espoirs de consensus international sur une cohabitation future normalisée, à laquelle devront présider les principes de liberté, de respect mutuel et de coopération.

Sur ce plan international donc, je pense que le Grand-Duché devra adopter une attitude «moniste» de concentration des efforts sur une seule porteuse. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons continuer à faire entendre la voix du Luxembourg dans le concert des nations et consolider la position du Grand-Duché comme plaque tournante de l'audiovisuel en Europe.

Sur le plan national, nous serions mal venus de balayer d'un coup les principes de liberté et d'ouverture que nous invoquons avec force envers l'étranger pour assurer notre avenir international. Mais là encore, une prudence certaine et un réalisme pragmatique me semblent de mise.

Face aux nouveaux développements technologiques, des voix se sont élevées au Luxembourg surtout dans les milieux de la presse écrite, qui se préoccupe de son avenir économique et idéologique. Ces préoccupations sont compréhensibles, bien qu'à mon sens, l'impact réel de l'évolution du contexte concurrentiel reste à prouver.

Les nouvelles technologies permettront certes une diversification de diffuseurs audiovisuels, mais il faudra être conscient des implications économiques et pratiques de telles entreprises. Faire de la radio et surtout de la télévision coûte cher en moyens financiers et en créativité. Les opérateurs potentiels auront-ils la longue haleine suffisante pour assurer la continuité saine et cohérente de leurs enthousiasmes? Il me semble en tout cas nécessaire de se prémunir contre des risques démesurés et d'aborder la configuration future de la communication audiovisuelle purement luxembourgeoise à une échelle raisonnable. Ce nouveau paysage devra à mon sens être organisé sur des bases locales ou tout au plus régionales, qui paraissent répondre le mieux aux préoccupations et vocations des opérateurs potentiels et aux aspirations du public.

Dans cette optique de libéralisation locale des ondes et moyens de communication électronique, il faudra rechercher un nouvel équilibre. Une sorte de «tripartite» composée de représentants du Gouvernement, de la presse et de la CLT a déjà été constituée sous forme d'une Commission Mass Media, qui s'attache à inventorier les voies et moyens de la nouvelle communication audiovisuelle. Abordés avec pragmatisme, bon sens et respect mutuel, qualités qui me semblent participer fondamentalement de la mentalité luxembourgeoise, les défis de l'avenir en cette matière devraient pouvoir trouver des réponses de compromis, satisfaisant tous les intérêts en cause. L'effort essentiel consistera finalement à nous ménager, dans un monde de plus en plus technologique, un avenir à visage humain.

Emplacement	Fréquence	Puissance	Programme	es	Horaires d'émission	
				Jours de semaine	Samedi et mercredi	Dimanche
Beidweiler	236 kHz 1271 m OL	2000 kW	RL I Religieux Français	05.00 - 05.30 05.30 - 24.00 00.00 - 05.00	05.00 - 05.30 05.30 - 24.00 00.00 - 05.00	05.00 - 06.00 06.00 - 24.00 00.00 - 05.00
Junglinster	15350 kHz 19,54 m OC	10 kw		assure le relais de	RL I – 236 kHz, 1271 m	
Junglinster	6090 kHz 49,26 m OC	250/500 kW	Religieux Allemand Religieux Allemand Anglais	07.00 - 07.15 07.15 - 23.00 23.00 - 01.15 01.15 - 02.00 02.00 - 04.00	2	17.00 - 09.00 19.00 - 23.30 13.30 - 00.50 10.50 - 02.00 12.00 - 04.00
Marnach	1440 kHz 208 m OM	600/1200 kW	RL II Religieux Allemand Néerlandais Italien Anglais	05.45 - 07.15 07.15 - 20.00 20.00 - 20.30 20.30 - 20.45 20.45 - 05.00	0 1 2	6.15 - 09.00 9.00 - 19.00 9.00 - 20.00 0.00 - 20.15 0.15 - 05.00
Hosingen	92,5 MHz canal 18 FM (UKW)	50 kW ERP	Luxbgeois Luxbgeois Anglais Luxbgeois			8.00 - 20.30
Hosingen	97 MHz canal 33 FM (UKW)	100 kW ERP	Allemand Anglais	07.00 - 02.00 02.00 - 04.45	0	8.00 - 02.00 2.00 - 04.45
Hosingen	88,9 MHz canal 6 FM (UKW)	100 kW ERP			e le relais de 97 MHz, cana	

# L'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg

par

Adrien RIES

Directeur à la Commission des Communautés Européennes

## L'économie de la presse ecrite au Grand-Durhe de Luvernbourg

1,00

Adrier Ratio

The section is a section of the sect

### Sommaire

	Page
Avant-propos	53
Introduction	55
I. Le rôle du secteur «industrie du papier, imprimerie et édition» dans l'économie luxembourgeoise	57
II. Les principales entreprises luxembourgeoises du secteur de la presse écrite et du livre	61
III. Les principaux journaux et périodiques du Grand-Duché de Luxembourg	64
IV. Le livre imprimé au Grand-Duché de Luxembourg	68
Conclusions	69
Annexes: A. Statistiques	73
B. Les principales entreprises	81
C. Les principaux journaux et périodiques	93
D. Bibliographie sommaire	129
Liste des tableaux	131

### Avant-propos

L'idée de procéder à l'étude de l'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg n'est pas récente. Déjà en 1978, lorsqu'à l'instar de nombreux compatriotes, je décidai d'être mon propre éditeur<sup>1</sup>), je butai contre l'absence de certains renseignements utiles. En récidivant vers la fin de l'année dernière<sup>2</sup>), je constatai que la situation n'avait guère évolué entretemps.

Je me mis donc au travail, communiquant à d'autres ma soif de savoir. Je fus très agréablement surpris de l'aide qui me fut spontanément offerte et apportée de toutes parts. C'est donc avec plaisir que je m'acquitte ici de l'agréable devoir de remercier tous ceux qui ont bien voulu collaborer à la réalisation de cette étude.

Mes remerciements s'adressent en particulier aux imprimeurs luxembourgeois qui ont bien voulu participer à l'enquête effectuée sous l'auspice de l'Association des Maîtres Imprimeurs du Grand-Duché de Luxembourg, au Président de cette association, M. Camille Hermann, et au Secrétaire de celle-ci, M. Ralph Weis. J'ai eu le privilège de bénéficier de l'aide et des conseils de Madame Danielle Schneider et de M. Emile Thoma de la Bibliothèque Nationale, de M. André Meyer du STATEC, de M. André Claude du Service Information et Presse, de M. Fernand Kass de la Fédération des Commerçants, de M. Ernest Kerschen du Service Central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat, de M. Lucien Emringer de l'Office des publications officielles des Communautés européennes. Je voudrais ici leur dire merci pour leur collaboration précieuse.

<sup>1)</sup> Bivelser Tagebuch, 1978, 128 pages, tirage: 2.000 exemplaires, 17×11 cm, 200 francs

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> Rieden op lëtzebuergesch, 1981, 144 pages, tirage: 3.000 exemplaires, 17×11 cm, 300 francs

Enfin, j'aimerais souligner ici le soutien que j'ai trouvé auprès des quatre plus grandes entreprises luxembourgeoises du secteur de la presse écrite et du livre (Bourg-Bourger, Imprimerie Centrale, Editpress et Imprimerie Saint-Paul) ainsi qu'auprès de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (C.L.T.). Mes plus vifs remerciements s'adressent aux dirigeants de ces entreprises.

Bivels, le 18 juin 1982 Adrien Ries

### Introduction

- L'objet de la présente communication est limité: donner une information factuelle sur un secteur de l'économie luxembourgeoise plutôt mal connu, celui de «l'industrie du papier, imprimerie, édition». (Classe n° 47 de la Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes – NACE).
- 2. L'économie étant une science compliquée, ou ne s'étonnera pas de buter dès le départ à des problèmes de définition, de nomenclature, d'intitulé même. Au risque de se faire qualifier d'amateur, l'auteur préfère toutefois faire grâce au lecteur de ces considérations savantes et se contenter de quelques explications liminaires.
- 3. Le titre choisi ne couvre pas de manière précise le contenu de cette étude. «L'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg» a toutefois un peu plus de saveur – ou de sex-appeal, pour utiliser une expression à la mode – que par exemple «l'édition» ou «l'art graphique». De toutes façons, c'est le sommaire – et lui seul – qui donne une vue d'ensemble sur le contenu de l'étude.
- 4. La première partie traite du rôle du secteur «industrie du papier, imprimerie et édition» dans l'économie luxembourgeoise. Elle est basée essentiellement sur les données fournies par le STATEC (Annexe A: Statistiques). On y apprendra, par exemple, que ce secteur comprend, en 1980, 74 entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 2,4 milliards de francs. Ce résultat peut être comparé utilement à celui de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, dont le chiffre d'affaires pour la même année 1980 a atteint près de 5 milliards.
- 5. La deuxième partie est consacrée aux principales entreprises luxembourgeoises du secteur de la presse écrite et du livre. Elle s'inspire à la fois de données officielles recueillies auprès du STATEC ou de la Fédération des Artisans et des résultats d'une enquête effectuée par l'auteur (Annexe B: Les entreprises). Le lecteur saura ainsi que les quatre plus grandes entreprises réalisent à elles seules deux tiers du chiffre d'affaires total du secteur et qu'elles emploient près de la moitié du personnel.

- 6. Dans la troisième partie, l'auteur a tenté d'examiner de plus près, non pas le contenu, mais les principales caractéristiques des journaux et périodiques imprimés au Grand-Duché. Face à un vide statistique quasi complet, il a eu recours à une enquête effectuée auprès des 59 imprimeurs affiliés à l'Association des Maîtres Imprimeurs. Les résultats de cette enquête sont publiés à l'Annexe C. On saura ainsi, par exemple, qu'environ 850 périodiques (publications paraissant à intervalles réguliers et au moins une fois par an) sont actuellement relevés par la Bibliothèque Nationale; que les quelque 150 périodiques figurant en Annexe C totalisent environ 88.000 pages publiées en 1981; que les six quotidiens du Grand-Duché atteignent un tirage journalier d'environ 120.000 exemplaires.
- 7. L'auteur a volontairement exclu de la troisième partie certains périodiques. Les motivations de cette exclusion sont multiples. Ainsi ont été exclus de l'étude:
  - les périodiques fabriqués ailleurs que chez un imprimeur (exemple: Bihop) ou imprimés à l'étranger (exemple: Contacto) ou imprimés au Luxembourg mais diffusés en majeure partie à l'étranger (exemple: Nouvelle revue internationale);
  - les publications de l'Etat ou des parastataux; il s'agit d'environ 260 titres (périodiques et livres) pour un montant annuel estimé à environ 150 millions, dont la quasi-totalité est gérée par le Service Central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat; les publications officielles (exemples: Annuaire téléphonique, Mémorial, Bulletin du STATEC, Compte rendu analytique de la Chambre des Députés) constituent un champ d'investigation suffisamment vaste et inconnu! pour mériter une étude spécifique;
  - les publications des Institutions européennes; l'Office des publications officielles des Communautés européennes (Euroffice) est implanté à Luxembourg et place des commandes importantes auprès de plusieurs imprimeries luxembourgeoises; le montant de ces commandes est estimé à 230 millions pour 1981;
  - les rapports annuels et autres publications des entreprises; voilà encore un champ d'investigation inexploré, méritant une étude spécifique;
  - enfin les périodiques et dépliants touristiques ou publicitaires, les bulletins paroissiaux, les feuilles de contact diverses.
- 8. La quatrième et dernière partie de l'étude est consacrée au livre imprimé au Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce domaine également il a fallu effectuer une enquête auprès des imprimeurs, afin d'avoir une vue suffisamment précise sur les livres imprimés au Grand-Duché depuis

- 1978. On constatera que les imprimeurs luxembourgeois produisent environ 200 livres par an, d'un tirage moyen de 1.700 exemplaires et d'un prix moyen de 700 francs environ.
- 9. La présente étude est loin d'être exhaustive. Elle ne peut être considérée que comme une tentative prudente d'élucider l'impact économique d'un secteur donné de notre économie nationale. Mais ce secteur revêt de multiples autres facettes par exemple sous l'angle culturel ou politique qui mériteraient d'être approfondies. En tout état de cause, l'auteur serait heureux s'il pouvait recevoir de la part du lecteur intéressé des critiques, des suggestions, des compléments d'information. Il n'est jamais trop tard pour faire mieux!

### I. Le rôle du secteur «industrie du papier, imprimerie et édition» dans l'économie luxembourgeoise

- 10. En 1980, le secteur «industrie du papier, imprimerie et édition», appelé ciaprès «secteur P.I.E.», a réalisé un chiffre d'affaires de près de 2,4 milliards, soit environ 1,5% du chiffre d'affaires réalisé par l'industrie luxembourgeoise.
- 11. Ce secteur a un effectif total de près de 1.550 personnes, soit 2,6% du nombre de personnes actives travaillant dans l'industrie.
- 12. Voici l'évolution du chiffre d'affaires du secteur depuis 1970, comparée à celle du chiffre d'affaires de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion (C.L.T.).

Tableau nº 1: Le chiffre d'affaires en valeur

	Chiffre d'affaires					
Année	en millions	de francs	en indices (1970 = 100			
2.	secteur P.I.E.	C.L.T.	secteur P.I.E.	C.L.T.		
1970	552	1.270	100	100		
1975	1.220	1.971	221	155		
1978	1.850	3.389	335	267		
1979	2.163	4.330	392	341		
1980	2.361	4.942	428	389		

On notera un décollage du secteur P.I.E. entre 1970 et 1975, suivi d'une progression soutenue, mais moins rapide par la suite. Le taux moyen annuel d'accroissement – qui est de plus de 15% pour l'ensemble de la décennie 1970-1980 – a été supérieur à 17% entre 1970 et 1975, mais inférieur à 14% entre 1975 et 1980; il est tombé en-dessous de 10% entre 1979 et 1980.

- 13. La comparaison avec la C.L.T. est intéressante à plus d'un titre. La C.L.T. a un chiffre d'affaires deux fois plus important que les 74 entreprises du secteur P.I.E. Mais contrairement au secteur P.I.E., le décollage de la C.L.T. se place après 1975; cette société enregistre depuis lors un taux moyen annuel d'accroissement de plus de 20%.
- 14. Depuis 1974, l'économie luxembourgeoise est soumise à des taux d'inflation importants, qui gonflent démesurément les montants exprimés en valeur nominale. Exprimée en termes réels (aux prix de 1970), la valeur ajoutée brute du secteur P.I.E. a augmenté plus vite que le produit intérieur brut aux prix du marché.

Tableau nº 2: L'évolution en volume

-1.1 1002.0	Valeur ajoutée brute du secteur P.I.E.	Produit intérieur brut		
Année	indice (1975 = 100)			
1970	82	74		
1975	100	100		
1978	127	111		
1979	132	116		
1980	143	114		

15. Traditionnellement le secteur P.I.E. était orienté vers le marché intérieur luxembourgeois. Cette situation a commencé à changer au début des années 1970 lorsque certaines imprimeries luxembourgeoises se sont résolument attaquées aux marchés d'exportation, notamment dans les trois pays limitrophes. Deux facteurs sont à l'origine de cette évolution: l'ouverture du Marché commun et l'implantation de certaines Institutions européennes à Luxembourg d'une part, les investissements des entreprises, l'introduction au Grand-Duché de nouvelles technologies de composition et de reproduction ainsi que la disponibilité de capacités de production supérieures aux besoins du marché luxembourgeois d'autre part.

Tableau n° 3: Les exportations du secteur P.I.E.

Année	en millions de francs	en % du chiffre d'affaires du secteur P.I.E.	en % des exportations totales du Grand-Duché
1970	54	9,8	0,1
1975	246	20,2	0,4
1978	586	31,7	0,8
1979	661	30,6	0,8
1980	649	27,5	0,7

- 16. Les livraisons à l'Office des publications officielles des Communautés européennes (Euroffice) ne sont pas considérées comme des exportations et ne sont donc pas inclues dans les données du tableau n° 3. Il convient de noter cependant que la quasi-totalité des exemplaires du Journal officiel des Communautés européennes (dépenses effectuées au Luxembourg: environ 5 mio. d'Ecus en 1981) et des autres publications européennes (dépenses effectuées au Luxembourg: environ 600.000 Ecus en 1981) sont expédiés vers les autres pays de la Communauté.
- 17. Malgré des bouleversements technologiques très profonds, le secteur P.I.E. reste dépendant d'une main d'oeuvre relativement abondante. A nouveau une comparaison avec la C.L.T. se révèle intéressante. Dans les deux cas, on a besoin de main-d'oeuvre qualifiée, mais les ouvriers sont rares à la C.L.T. alors qu'ils constituent l'immense majorité de l'effectif salarié du secteur P.I.E. Dès lors on ne s'étonnera pas de constater que:
  - le chiffre d'affaires par personne active est 7 fois plus élevé à la C.L.T. que dans le secteur P.I.E.
  - le salaire moyen (masse salariale divisée par le nombre de salariés) est plus que deux fois plus élevé à la C.L.T. que dans le secteur P.I.E.

Tableau nº 4: L'emploi

Année	Nombre de pers	sonnes actives
	secteur P.I.E.	C.L.T.
1970	1.230 (E)	360
1975	1.320 (E)	390
1978	1.522	395
1979	1.539	400
1980	1.550 (E)	443

18. Le secteur P.I.E. est composé à la fois d'un nombre relativement élevé d'entreprises artisanales et d'un nombre réduit d'entreprises «industrielles». L'enquête annuelle sur la valeur ajoutée effectuée par le STATEC ne porte que sur les entreprises occupant 20 personnes et plus. Les résultats de cette enquête pour 1970 et 1978 figurent au tableau de l'Annexe A4.

Comparé à l'industrie luxembourgeoise dans son ensemble, le secteur P.I.E. se distingue par:

- une consommation intermédiaire à peu près équivalente à la charge salariale (pour l'ensemble de l'industrie, la consommation intermédiaire représente en 1978 près de deux tiers de la valeur de la production contre moins d'un tiers à la charge salariale); le secteur P.I.E. est un secteur à haute intensité de main-d'oeuvre;
- une valeur ajoutée brute par salarié et une charge salariale inférieures d'environ 20% à l'ensemble du secteur industriel;
- un temps de travail également inférieur à celui enregistré dans l'ensemble des industries.

Toutefois, certaines de ces différences se réduisent progressivement.

<u>Tableau n° 5:</u> Comparaison entre le secteur P.I.E. et l'ensemble de l'industrie

Spécification	Secteur P.I.E.		Ensemble de l'industrie	
Specification	1970	1978	1970	1978
Consommation intermé- diaire en % de la valeur de		P Pai		
la production	34	42	50	59
Charge salariale en % de la valeur de la production	41	41	23	30
Valeur ajoutée brute par salarié (indice)	100	100	211	122
Charge salariale par salarié (indice)	100	100	159	124
Heures effectivement tra- vaillées par ouvrier (indice)	100	100	111	105

19. En résumé, on constate que le secteur P.I.E. joue un rôle relativement modeste dans l'économie luxembourgeoise. Mais ce rôle croît d'année en

année, surtout depuis que la crise économique a frappé de plein fouet plusieurs autres secteurs, la sidérurgie et la contruction notamment. Au cours des 10 dernières années, le secteur P.I.E. a créé plus de 300 emplois nouveaux et décuplé ses exportations. Jusqu'à présent ce secteur semble avoir au moins partiellement échappé à la crise économique, bien qu'un léger recul de l'activité soit intervenu en 1981 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1982.

### II. Les principales entreprises luxembourgeoises du secteur de la presse écrite et du livre

20. Dans son répertoire des entreprises luxembourgeoises des secteurs «industrie, artisanat, bâtiment et génie civil», le STATEC relève au 1<sup>er</sup> janvier 1982 l'existence de 90 entreprises de la classe NACE n° 47 (industrie du papier et fabrication d'articles en papier, imprimerie et édition). Ces entreprises se répartissent comme suit entre les différentes activités du secteur P.I.E.:

<ul> <li>fabrication d'articles d'emballage,</li> </ul>	
de conditionnement, de présentation:	1
<ul> <li>imprimeries de presse quotidienne:</li> </ul>	4
<ul> <li>imprimeries de labeur:</li> </ul>	51
<ul> <li>reliure, brochage et dorure:</li> </ul>	5
<ul> <li>industries connexes à l'imprimerie:</li> </ul>	3
édition de livres:	9
<ul> <li>édition d'images, de gravures, de cartes postales:</li> </ul>	1
édition musicale:	7
édition de journaux et de périodiques:	7
autres éditions:	2

21. Le secteur P.I.E. se subdivise donc en imprimeries d'une part et en maisons d'édition d'autre part. La tableau n° 6 indique l'évolution du nombre d'entreprises au cours des dernières années dans ces deux grands groupes.

Tableau nº 6: Evolution du nombre d'entreprises

Spécification	1978	1979	1980	1982
Imprimeries dont imprimeries	72	67	59	64
de labeur	60	55	49	51
Editions dont édition musicale	20 4	18 4	15 2	26 7

Il y a sans doute quelque incohérence dans ces séries statistiques, puisque par exemple le groupe Bourg-Bourger figure sous trois dénominations différentes dans le répertoire du STATEC au 1<sup>er</sup> janvier 1982. Si l'on consulte par ailleurs l'annuaire statistique 1981/82 du STATEC, on relèvera dans la liste des entreprises artisanales, affiliées à la Chambre des Métiers, un nombre d'imprimeries artisanales légèrement différent: 58 en 1980 contre 57 en 1970, 63 en 1960, 57 en 1950 et 55 en 1938.

- 22. De son côté, la Bibliothèque Nationale publie chaque année, en annexe à la Bibliographie luxembourgeoise, un relevé alphabétique des principaux éditeurs et imprimeurs luxembourgeois. On y trouve, pour 1980, une liste de quelque 180 noms, qui couvre des domaines bien différents tels que l'édition musicale (exemple: Discolux), l'édition de rapports annuels d'activité (exemple: Arbed), l'édition de documents officiels luxembourgeois (exemple: Chambre des députés), et européens (exemple: Euroffice), l'édition de circulaires politiques (exemple: Parti social-démocrate) etc. Cette liste comprend les noms de 46 imprimeries dont on peut attendre qu'elles soient actives dans le domaine de la presse écrite et du livre. Cette liste comprend également les noms de 14 éditeurs ou maisons d'édition.
- 23. C'est l'imprimerie qui l'emporte et de loin sur les activités d'édition. Il n'y a en effet aucune commune mesure entre le chiffre d'affaires réalisé de part et d'autre.

Tableau nº 7: Evolution du chiffre d'affaires (en millions de francs)

Spécification	1978	1979	1980
Imprimeries Editions	1.691 159	1.961 202	2.138
Total	1.850	2.163	2.361

Cette disparité provient entre autres du fait que l'activité «édition» de la plupart des imprimeries est incluse dans l'activité «imprimerie».

24. Parmi les 90 entreprises du répertoire du STATEC au 1er janvier 1982, on compte 13 entreprises occupant 20 personnes et plus. Ce sont ces entreprises qui font l'objet de l'enquête annuelle sur la valeur ajoutée (Annexe A4). En 1980, ces 13 entreprises employaient environ 1.200

personnes sur un total de 1.550; en 1970 elles n'étaient que 9 et n'employaient que 881 personnes. On estime que ces 13 entreprises réalisent près de 90% du chiffre d'affaires total du secteur P.I.E., soit 2,1 milliards en 1980 sur un total de 2,4 milliards de francs.

- 25. On trouve, en Annexe B, les fiches signalétiques des quatre entreprises les plus importantes du secteur P.I.E. Elles sont les seules à employer plus de 100 personnes; elles sont des entreprises à capital luxembourgeois (deux sociétés anonymes, une société à responsabilité limitée, une société familiale) et à direction luxembourgeoise; elles ont fortement modernisé leurs installations au cours des dernières années: depuis 1960, elles ont investi au total près d'un milliard de francs. On notera, à titre de comparaison, que la C.L.T. a investi 1,3 milliard au cours de la même période et que l'investissement nécessaire à la réalisation du projet «satellite» est estimé à 15 milliards.
- 26. Il est intéressant de présenter de manière synoptique quelques-unes de leurs caractéristiques principales:

Tableau nº 8: Les quatre principales entreprises

Entreprise	Emploi		Chiffre d'affaires (en millions de franc	
	1970	1981	1970	1981
Bourg-Bourger	114	140	98	./.
Centrale	65	137	41	264
Editpress	98	132	41	260
Saint-Paul	249	370	151	724
Total des quatre	526	779	331	./.

On constate ainsi que les quatre «grands» emploient actuellement la moitié de la main-d'oeuvre du secteur P.I.E. et réalisent environ les deux tiers du chiffre d'affaires total. Ce sont encore eux qui assurent la quasitotalité des exportations; dans ce domaine, Bourg-Bourger occupe une position exceptionnelle puisque, contrairement aux trois autres «grands», cette entreprise travaille avant tout pour les marchés d'exportation.

# III. Les principaux journaux et périodiques du Grand-Duché de Luxembourg

- 27. En Annexe C figure une liste non exhaustive de journaux et périodiques imprimés au Grand-Duché. Cette liste ne comprend pas certaines catégories de périodiques énumérées au paragraphe 7 de cette étude. Les quelque 150 titres qui y figurent ne représentent dès lors qu'environ 20% des 850 périodiques relevés par la Bibliothèque Nationale. Il est vrai que l'immense majorité de ceux-ci sont simplement multigraphiés et ne représentent qu'une valeur économique marginale par rapport aux journaux et périodiques qui figurent en Annexe C.
- 28. C'est la presse quotidienne qui vient d'abord à l'esprit lorsqu'on essaie d'étudier l'économie de la presse écrite. On relève au Grand-Duché six quotidiens, dont cinq sont édités et imprimés dans le pays même avec l'allemand comme langue prédominante et un, de langue française, est importé de France.

Tableau nº 9: Les quotidiens

	Année		Nombre de pages publiées en 1981	
Nom	de parution du 1 <sup>er</sup> numéro	Tirage	pages	pages standard 510×368
Luxemburger Wort	1848	79.207	9.866	12.070
Tageblatt	1913	25.632	7.370	6.061
Letzeburger Journal Zeitung vum	1948	8.000	4.836	3.571
Letzeburger Vollek	1946	8.000	3.992	2.417
Le Républicain Lorrain	1918	17.000	13.000	16.624
Haut	1981	4.500	9.000	2.970

29. Certaines données du tableau n° 9 (et de l'Annexe C1) doivent être interprétées avec prudence. Ainsi le tirage n'est-il officiellement établi par CIM que pour le Luxemburger Wort et le Tageblatt qui publient ensemble près de 105.000 exemplaires.

Les tirages indiqués pour Journal, Zeitung, Haut et Républicain Lorrain (édition de Luxembourg) ne font pas l'objet d'une vérification officielle.

Au total, les six quotidiens ne devraient pas avoir un tirage supérieur à 120.000 exemplaires. C'est beaucoup pour un pays comptant 365.000 habitants dont 100.000 étrangers.

Il est intéressant de noter que les six quotidiens ont publié en 1981 un total de plus de 48.000 pages (soit 44.000 pages standard 510×368 mm). Environ un tiers des pages est consacré en moyenne à la publicité. Le prix de l'abonnement varie de 1.400 à 3.408 frs, celui du numéro isolé de 8 à 13 frs, et celui de la publicité de 14 à 31 frs par mm/colonne.

- 30. La presse quotidienne luxembourgeoise connaît un problème économique majeur: elle tire 60% de ses revenus de l'abonnement, mais les tarifs d'abonnement sont soumis au contrôle public des prix. Elle doit donc compenser le manque à gagner au niveau du prix de vente par des recettes publicitaires relativement plus importantes, mais les tirages modestes imposent des limites assez strictes à cet égard. D'où les difficultés économiques réelles de certains quotidiens et la décision prise par les pouvoirs publics d'instaurer une aide financière à la presse.
- 31. Le chiffre d'affaires du plus grand quotidien, le Luxemburger Wort (deux tiers du tirage total) est de l'ordre de 450 millions de francs. On peut estimer à environ 250 millions le chiffre d'affaires des autres quotidiens. Au total la presse quotidienne luxembourgeoise aurait actuellement un chiffre d'affaires situé aux alentours de 700 millions. On estime à environ 200 millions le chiffre d'affaires du programme luxembourgeois de RTL.
- 32. En 1981 l'Etat a octroyé une aide (Loi du 11 mars 1976 d'aide directe de l'Etat à la presse écrite) de 14,5 millions à quatre quotidiens: Luxemburger Wort, Tageblatt, Journal, Zeitung. Le quotidien Haut ne remplit pas les conditions pour bénéficier d'une telle aide. Quant au Républicain Lorrain, il bénéficie de plusieurs types d'aides en France dont l'ampleur n'est pas connue.

Tableau n° 10: Aide directe de l'Etat à la presse écrite (en millions de francs)

Année	Total	Quotidiens	Hebdomadaire
1976	12,6	10,3	2,3
1977	14,3	11,6	2,7
1978	14,5	11,6	2,9
1979	15,5	12,5	3,0
1980	16,5	13,4	3,1
1981	18,0	14,5	3,5
1982	20,0	15,4	4,6

Sur l'ensemble de la période 1976-1981, les quatre quotidiens ont reçu 74 millions de francs au titre de l'aide à la presse. Cette somme se répartit

comme suit: Luxemburger Wort: 32% Tageblatt: 29%

Journal: 20% Zeitung: 19%

33. L'Annexe C2 donne les indications recueillies au sujet de 14 hebdomadaires luxembourgeois, dont 5 sont des publications gratuites (tirage global: environ 140.000 exemplaires).

Tableau nº 11: Les hebdomadaires

Nom	Année de parution du 1 <sup>er</sup> numéro	Tirage	Nombre de pages publiées en 1981
Revue	1945	26.000	6.328
Télécran	1978	20.455	5.564
Telespill	1981	5.000	1.872
Sonndesblad	1867	10.000	1.008
Bauer	1946	7.000	795
Land	1954	6.000	828
Auto-Fan	1979	6.000	1.040
News Digest	1981	2.000	400
Mettelstand	1982	n.d.	./.
Lux Post	1968	59.013	810
Weekend	1980	49.313	832
Minettsblad	1980	28.587	174
L'Hôtelier	1980	3.050	416
De	1000 and 60		11.000
Gastronom	1982	2.300	./.

A nouveau il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces chiffres, le tirage global des hebdomadaires payants se situant aux alentours de 82.000 exemplaires selon la déclaration des éditeurs. Il est sans doute légèrement plus bas en réalité.

- 34. Sur les 14 hebdomadaires recensés, 12 ont existé en 1981 et ont publié plus de 20.000 pages dont un quart de pages publicitaires. On peut estimer à environ 200 millions de francs le chiffre d'affaires total réalisé par ces hebdomadaires.
- 35. Deux hebdomadaires Revue et Land bénéficient de l'aide à la presse. Au cours de la période 1976-1981 cette aide s'est chiffrée au total à 17,5

millions de francs dont 60% pour Revue et 40% pour le Letzeburger Land. Depuis 1982 l'hebdomadaire Télécran reçoit également l'aide à la presse.

36. Voici, en résumé, quelques indicateurs économiques concernant les autres périodiques relevés en Annexe C3 à C11.

Tableau nº 12: Les autres périodiques

Périodicité	Nombre de titres	Tirage	Nombre de pages publiées en 1981
C. 3. Bimensuels	10	130.000	3.400
C. 4. Mensuels	31	200.000	5.400
C. 5. 9, 8, 7 fois par an	8	90.000	1.000
C. 6. Bimestriels	18	150.000	4.500
C. 7. 5 fois par an	3	./.	./.
C. 8. Trimestriels	33	80.000	2.500
C. 9. 3 fois par an	10	50.000	1.200
C.10. 2 fois par an	6	12.000	400
C.11. Annuels	10	150.000	1.000
Total	129	862.000	19.400

Il faut constater que toutes les fiches figurant en Annexe C ne sont pas complètes, de sorte que les données du tableau n° 12 doivent être revisées à la hausse. On peut estimer le tirage global des périodiques autres que les journaux et les hebdomadaires à environ 1 million d'exemplaires. Le nombre de pages publiées en 1981 dépasse sans aucun doute les 20.000 dont un quart de pages de publicité. Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des périodiques pourrait se situer entre 100 et 150 millions de francs.

37. Le phénomène de la presse gratuite mérite quelques considérations à part.

Tableau nº 13: La presse gratuite

Périodicité		Nombre	Tirage	Nombre de pages en 1981	
I CIIO	dicite	de titres	de titres	Total	dont publicite
C.2.	Hebdomadaires	5	140.000	3.089	1.605
	Bimensuels	4	94.000	1.092	763
	Mensuels	5	92.000	920	585
Tota	ıl l	14	326.000	5.101	2.953

La presse écrite se base uniquement sur la publicité pour assurer sa viabilité économique. Selon la périodicité, le nombre de pages publicitaires oscille entre 52 et 70% du nombre total de pages publiées. Une comparaison avec le nombre de ménages (128.000 en 1981) montre que les consommateurs luxembourgeois sont bien servis par une presse gratuite dont le chiffre d'affaires annuel peut être estimé à environ 100 millions de francs.

38. En résumé, on peut estimer le chiffre d'affaires total réalisé par la presse écrite à plus d'un milliard de francs.

### Tableau nº 14: La presse écrite

Périodicité	Nombre de titres	Tirage	Nombre de pages publiées en 1981
Quotidiens	6	120.000	48.000
Hebdomadaires	14	220.000	20.000
Autres périodiques	129	1.000.000	20.000
Total	149	1.340.000	88.000

Les 149 titres recensés en Annexe C auraient un tirage total d'environ 1.340.000 exemplaires et auraient publié en 1981 environ 88.000 pages (de formats très différents). Dans l'état actuel des informations, il est difficile d'aller au-delà de ces constatations quelque peu globales.

### IV. Le livre imprimé au Grand-Duché de Luxembourg

39. L'enquête a porté sur un échantillon non représentatif de 243 livres imprimés au Grand-Duché de Luxembourg entre 1978 et aujourd'hui. Il s'en dégage les caractéristiques suivantes:

tirage moyen: 1.783 exemplaires
volume moyen: 242 pages

• format moyen: 22×18 cm

40. Par langue, les livres se répartissent comme suit:

l'allemand:	40%
le français:	30%
plusieurs langues:	19%
le luxembourgeois:	11%

Le livre en luxembourgeois contient 150 pages, le livre français 300 pages et le livre allemand 210 pages. C'est le livre français qui a le tirage le plus élevé, à peu près le double du livre en luxembourgeois.

41. Par catégorie de prix on a la répartition suivante:

moins de 200 frs:	9%
de 200-499 frs:	34%
de 500-999 frs:	29%
1.000 frs et plus:	28%

- 42. Les 243 livres relevés correspondent à un chiffre d'affaires en librairie de 200 millions de francs. Etant donné que de nombreux livres se vendent en souscription à un prix inférieur, le chiffre d'affaires réel est inférieur à cette somme: on peut l'estimer à environ 150 millions de francs.
- 43. L'enquête aurait pu porter sur la quasi-totalité des livres imprimés au Grand-Duché depuis 1978. Ce nombre est en augmentation lente et on peut estimer qu'il se situe aux environs de 200 titres par an en moyenne pour la période quadriennale 1978-1981.
  - Malheureusement les éditeurs, les imprimeurs et souvent les auteurs sont pris de remords lorsqu'il s'agit d'indiquer le tirage d'un livre. Dans notre petit pays on a peur peur de quoi, au juste? lorsqu'il s'agit de révéler à l'opinion publique de petits secrets jalousement gardés. Il en va de même de certaines entreprises qui refusent d'indiquer leur chiffre d'affaires, leurs résultats financiers ou simplement leurs investissements.
- 44. Les 200 livres imprimés chaque année au Grand-Duché représenteraient un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 millions de francs. C'est beaucoup et c'est peu. C'est beaucoup dans le sens que cette production sort des ateliers de quelques imprimeries seulement. C'est néanmoins peu, car le livre représente finalement moins de 10% de l'activité du secteur P.I.E. C'est peu aussi lorsqu'on compare notre production à celle de l'Islande par exemple (près de 1.000 livres par an).

### Conclusions

45. L'essai d'une étude sur l'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg se termine par un demi-échec. Qu'il est difficile, dans notre pays, de rassembler une documentation suffisamment étoffée pour permettre de tirer des conclusions valables. L'envoi d'une demande écrite de renseignements, rédigée en termes courtois, plusieurs rappels écrits, enfin une ou plusieurs conversations téléphoniques s'avèrent souvent inutiles et vains. Le désir légitime de savoir du chercheur butte inexorable-

ment contre le désir non moins légitime de discrétion de la part de l'éditeur, de l'imprimeur, de l'auteur, ou des Messageries Paul Kraus qui assument un monopole de fait dans la diffusion de la presse étrangère dans notre pays.

46. Le secteur P.I.E. réalise un chiffre d'affaires annuel de 2,4 milliards de francs. Nous importons pour 2,5 milliards et exportons pour plus d'un demi-milliard.

Nous importons beaucoup de journaux et périodiques et nous importons la quasi-totalité (90%) des livres vendus chez nous. Ne serait-il pas intéressant de savoir combien de journaux et périodiques nous importons et de quels pays et pour quels montants? Ces renseignements existent mais ils restent cachés dans les archives des Messageries Paul Kraus. Nous savons que nos six quotidiens atteignent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 700 millions de francs. Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de savoir pour combien de millions nous importons chaque année de journaux étrangers?

- 47. A défaut de savoir pour combien de millions nous importons chaque année des livres y compris les livres scolaires –, nous avons «l'impression» que les trois quarts des livres étrangers sont de langue allemande, 20% de langue française, 5% d'autres langues. Comment savoir? Une maison d'édition a interrogé les visiteurs de son stand à la Foire de Luxembourg. C'est une méthode. Mais peut-être serait-il plus efficace d'obtenir des statistiques précises. On sait tout sur le coke, l'essence, les cigarettes et les poulets. Pourquoi pas sur les journaux, les périodiques et les livres?
- 48. Tous les éditeurs et imprimeurs luxembourgeois sont obligés, de par la loi, de placer en dépôt à la Bibliothèque Nationale deux exemplaires de leur production (journal, périodique, livre . . .). Pourquoi ces dépôts se font-ils aussi difficilement et pourquoi la Bibliothèque Nationale ne recueille-t-elle pas des renseignements aussi élémentaires que le tirage ou le prix de vente? Les ordinateurs, cela existe, c'est même devenu bon marché. L'excellente Bibliographie luxembourgeoise que la Bibliothèque Nationale publie chaque année pourrait comporter une annexe statistique rendant superflue en tout ou en partie une étude telle que celle-ci.
- 49. L'auteur a négligé complètement un aspect pourtant essentiel du problème. Combien de journaux et périodiques, combien de livres imprimés au Grand-Duché sont exportés? D'aucuns estiment qu'une telle question est ridicule, car, disent-ils, les étrangers n'ont pas besoin de nous pour lire. Est-ce vrai? Ou bien n'avons-nous pas simplement négligé de construire des canaux de distribution à l'étranger? Certaines expériences en cours laissent augurer l'ouverture de nouvelles voies en la matière.

50. La production indigène de journaux, périodiques et livres représente à peu près la moitié du chiffre d'affaires total du secteur P.I.E. L'autre moitié concerne quelque 600 millions d'exportations et un montant analogue de produits d'imprimerie destinés au marché intérieur (dont un tiers de commandes «européennes»).

Ces données constituent des ordres de grandeur qui permettent de situer l'impact économique d'un secteur dont notre civilisation, notre culture, notre économie ont besoin. Malgré le développement parfois fulgurant des techniques audio-visuelles, l'imprimerie continue à nous fournir un support essentiel à notre vie de tous les jours.

51. Le secteur luxembourgeois de l'imprimerie s'est fortement modernisé au cours des dernières années. Plusieurs imprimeries se sont transplantées en dehors des villes et y ont implanté des centres de production répondant aux normes les plus avancées.

Qu'en est-il de l'édition? De nouvelles initiatives ont vu le jour récemment. Des entrepreneurs jeunes et dynamiques semblent découvrir des créneaux ignorés jusque là. La presse gratuite semble fleurir, malgré la crise économique. Certains livres atteignent des tirages longtemps ignorés dans notre pays. Nos éditeurs sont présents collectivement à d'importantes foires étrangères comme à celle de Francfort ou tout simplement à la Foire de Luxembourg.

52. La presse écrite luxembourgeoise ne mérite pas seulement d'être étudiée sous l'angle économique. L'auteur n'est sans doute pas le seul à être tenté par une étude du contenu de nos journaux et périodiques, de leur manière d'informer, de leurs nombreuses «déformations» idéologiques et politiques, de leur attitude vis-à-vis de tel ou tel problème économique ou social, international ou local, culturel ou religieux.

Nous sommes un tout petit pays. Notre secteur P.I.E. n'emploie que 1.550 personnes et ne produit que 2,4 milliards de francs (moins que la moitié de RTL). Mais nos journaux, hebdomadaires et autres périodiques – et parfois nos livres – exercent une influence sur notre peuple, nos institutions et même notre économie qui est sans commune mesure avec les indicateurs précités. N'est-ce pas cela qui importe?

## Annexe A

#### Statistiques

- A. 1. Le chiffre d'affaires du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie de 1970 à 1980
- A. 2. Le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises du secteur P.I.E. de 1978 à 1980
- A. 3. L'effectif du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie de 1970 à 1980 dans les entreprises occupant 20 personnes et plus
- A. 4. La valeur ajoutée du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie en 1970 et en 1978 dans les entreprises occupant 20 personnes et plus
- A. 5. Les importations et les exportations du secteur «papier et ses applications» de 1970 à 1980
- A. 6. La valeur ajoutée brute aux prix du marché de 1970 à 1980

The state of the s

TALK TORRO

1980 dens les entreprises occupant de personnes et plus.

The particular and the property of the first of the property of the particular and the pa

A. 1. Le chiffre d'affaires du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie de 1970 à 1980

	en millions de fran		en indices (	1970 = 100)
Année	secteur P.I.E.	ensemble de l'industrie	secteur P.I.E.	ensemble de l'industrie
1970	552	55.052	100	100
1971	548	56.696	99	103
1972	681	62.062	123	113
1973	882	74.138	160	135
1974	1.135	99.071	206	180
1975	1.220	84.031	221	153
1976	1.611	96.577	292	175
1977	1.692	91.737	307	167
1978	1.850	101.460	335	184
1979	2.163	117.753	392	214
1980	2.361	122.072	428	222

Source: STATEC, annuaire statistique 1981/82, p. 131

annuaire statistique 1980, p. 162 annuaire statistique 1979, p. 162 annuaire statistique 1978, p. 162

A. 2. Le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises du secteur P.I.E. de 1978 à 1980

Classe NACE 47	Nor	nbre d'entrep	prises	Chiffre d'affaires en millions de francs		
	1978	1979	1980	1978	1979	1980
4.724 Fabrication d'articles d'emballage, de conditionnement, de présentation	1	1	1	8488	100	
4.731 Imprimeries de presse quotidienne	4	4	4			
4.732 Imprimeries de labeur	60	55	49	-		
4.733 Reliure, brochage et dorure	3	4	3		. 1.	
4.734 Industries connexes à l'imprimerie	4	3	2	6486	8 18	
Total (472 et 473): dont exportations	72	67	59	1.691 563	1.961 633	2.138 618
474 Edition (y compris édition musicale) dont exportations	20	18	15	159 23	202 28	223
Total du secteur P.I.E. dont exportations	92	85	74	1.850 586	2.163 · 661	2.361 649

Source: STATEC

# A. 3. L'effectif du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie de 1970 à 1980 dans les entreprises occupant 20 personnes et plus

Année	occupant 20	entreprises personnes plus	Emplo dans les entrep 20 person	
	Secteur P.I.E.	Ensemble de l'industrie	Secteur P.I.E.	Ensemble de l'industrie
1970	9	158	881	42,961
1971	10	164	921	43.967
1972	8	167	793	44.853
1973	8	176	901	46.186
1974	9	183	959	48.003
1975	9	177	972	47.051
1976	14	181	1.100	45.845
1977	13	180	1.058	44.673
1978	14	177	1.175	41.992
1979	13		1.195	
1980	13		1.200 (E)	

Source: STATEC, annuaire statistique

annuaire statistique

annuaire statistique annuaire statistique 1981/82, p. 122 et 124

1980, p. 119

1979, p. 119

1975, p. 104

A. 4. La valeur ajoutée du secteur P.I.E. et de l'ensemble de l'industrie en 1970 et en 1978 dans les entreprises occupant 20 personnes et plus

Spécification	Secteu	r P.I.E.	Ensemble d	e l'industrie
(en millions de francs)	1970	1978	1970	1978
1. Valeur de la production (+)	366,1	1.390,8	50.239,8	85.197,1
2. Consommation intermédiaire (-)	123,2	589,7	25.183,0	50.300,5
3. Valeur ajoutée brute (+)	242,9	801,1	25.056,8	34.896,6
4. Impôts liés à la production (-)	5,8	18,2	1.109,3	1.501,2
5. Subventions (+)	./.	7,8	107,5	109,5
6. Amortissements (-)	17,9	78,6	4.229,8	3.992,5
7. Charge salariale (-)	149,3	576,3	11.611,8	25.552,7
8. Excédent net d'exploitation (+)	69,9	135,8	8.213,5	3.959,7
9. Valeur ajoutée brute par salarié (en 1.000 frs)	277	685	585	833
10. Charge salariale par salarié (en 1.000 frs)	170	493	271	610
11. Heures effectivement travaillées par ouvrier	1.754	1.653	1.954	1.734

Source: STATEC, annuaire statistique 1981/82, p. 122-130

A. 5. Les importations et les exportations du secteur «papier et ses applications»<sup>1)</sup> de 1970 à 1980 (en millions de francs)

Année	Importations	Exportations	Solde négatif
1970	922	82	840
1971		10,7	976
1972	1.025	107	918
1973	1.226	132	1.094
1974	1.738	227	1.511
1975	1.591	201	1.390
1976	1.733	266	1.467
1977	1.803	371	1.432
1978	1.929	423	1.506
1979	2.187	494	1.693
1980	2.488	499	1.989

Source: STATEC, annuaire statistique 1973, p. 315

<sup>1)</sup> Section 10 de la Nomenclature du Conseil de Coopération Douanière (N.C.C.D.)

A. 6. La valeur ajoutée brute aux prix du marché de 1970 à 1980 (prix de 1975)

	en millions	de francs	en indices (19	70 = 100)
Année	secteur P.I.E.	P.I.B.	secteur P.I.E.	P.I.B.
1970	549	75.982	100	100
1971	566	80.053	103	105
1972	564	87.503	103	115
1973	671	99.991	122	132
1974	730	104.344	133	137
1975	673	102.176	123	134
1976	769	107.309	140	141
1977	766	109.695	140	144
1978	854	113.460	156	149
1979	888	118.020	162	155
1980	962	116.570	175	153

Source: STATEC

## Annexe B

Les principales entreprises

Bourg-Bourger, Bertrange Imprimerie Centrale, Luxembourg Editpress, Esch-sur-Alzette Imprimerie Saint-Paul, Luxembourg



Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, Luxembourg

Imperment Ceptrale, Engage And Control of Co

4 4 4

Leverague i sa entire e sono de la stada la provincione.

## Bourg-Bourger\*)

Graphic Center Bourg-Bourger Rue de Dippach – L-8055 Bertrange Téléphone 31 10 11 – Télex: 2572

Secteur:

entreprises diverses (imprimeries)

### I Description

Société:

privée fondée en 1864

Objet:

imprimerie offset industrielle spécialisée en l'impression d'imprimés publicitaires à grand tirage, noir/blanc et en couleurs, tous travaux d'imprimerie et d'édition, éditeur du principal hebdomadaire du Grand-Duché «Revue,

Lëtzebuerger Illustréiert»

Implantation:

imprimeries à Bertrange et à Luxembourg-Ville

Filiales et participations

au 1/1/1982:

imprimerie Litho Bourg-Bourger, s. à r. l. (100%)

#### **II Evolution**

Evolution (mio)	60	70	73	81
Actif	28,0	56,989	141,7	
Immobilisé	13,6	23,4	66,3	
Profits et pertes	+ 1,7	+ 4,7	+ 10,7	
Chiffre d'affaires	40,4	98,2	182,-	
Exportations		40,0	120,-	
Emploi au 1.1. (personnes)	118	114	116	

Investissements totaux de 60 à 81 inclus: . . . mio

<sup>1-1)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

#### III Relations extérieures

Dépendance de l'étranger en 1982:

- capital: entièrement luxembourgeois;
   principaux actionnaires: famille Bourg (100%)
- nationalité du chef d'entreprise au 1.1.1982: luxembourgeoise
- emploi total au 1.1.1982: . . . dont étrangers: . . . frontaliers: . . .
- exportation:Belgique 100%

Filiales et participations au 1.1.1982:

Imprimerie Bourg-Bourger, s. p. r. l. Bureau commercial à Bruxelles (100%)

## Imprimerie Centrale S. A.

123, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg

Téléphone 48 00 22 - Télex: 512

Secteur:

entreprises diverses (imprimeries)

#### I Description

Société:

anonyme constituée le 24 février 1961

(Mémorial nº 23 du 29 mars 1961)

Objet:

imprimerie; éditions; imprime l'hebdomadaire «d'Letzeburger Land», le Journal Officiel des Communautés européennes, le quotidien «Letzeburger Journal», les périodiques «L'Employé», «Autotouring», «Alcovit»,

«Rappel», «Landwirtschaft Aktuell»

Implantation:

siège social et imprimerie à Luxembourg

#### II Evolution

Evolution (mio)	62	70	81
Actif	35,1	46	302
Immobilisé	28,8	37	87
Profits et pertes	- 1,1	4,8	9,2
Chiffre d'affaires	9,1	41,3	263,5
Exportations	1,5	9	1.7
Emploi au 1.1. (personnes)	40	65	137

Investissements totaux de 60 à 82 inclus: 183 mio

#### III Relations extérieures

Dépendance de l'étranger en 1982:

- capital: entièrement luxembourgeois; (une cinquantaine d'actionnaires)

- nationalité du chef d'entreprise au 1.1.1982:

luxembourgeoise

- emploi total au 1.1.1982: 137 dont étrangers: 25

frontaliers: 6

exportations: n. d.

## Editpress Luxembourg s. à r. l.

44, rue du Canal – L-4050 Esch-sur-Alzette

Téléphone 54 71 31 - Télex: 3478

Secteur:

entreprises diverses (imprimeries)

### I Description

Société:

s. à r. l., constituée le 6 août 1981

(Mémorial nº 246 du 18 novembre 1981) anciennement société coopérative, constituée le 17 novembre 1927

(Mémorial nº 72 de 1927)

Objet:

imprimerie; éditions; édition du quotidien «Tageblatt»

Implantation:

siège social et imprimerie à Esch-sur-Alzette

Filiales et participations

au 1.1.1982:

agences à Luxembourg, Wiltz, Grevenmacher

#### II Evolution

Evolution (mio)	60	70	81
Actif	11,1	32,4	132,4
Immobilisé	4,1	16,3	333,4
Profits et pertes	0,6	./.	./.
Chiffre d'affaires	18,6	41,1	260,0
Exportations	./.	0,2	40
Emploi au 1.1. (personnes)	75	98	132

Investissements totaux de 60 à 81 inclus: 210 mio

#### III Relations extérieures

Dépendance de l'étranger en 1982:

- capital: entièrement luxembourgeois; principaux actionnaires: Europrim holding (82,5%) - Centrale du LAV (15%)
- nationalité du chef d'entreprise au 1.1.1982: luxembourgeoise
- emploi total au 1.1.1982: 136 dont étrangers: 21 frontaliers: 8
- exportations: Belgique 30% France 20% Allemagne 50%

## Imprimerie Saint-Paul S. A.

2, rue Christophe Plantin - L-2339 Luxembourg Téléphone 4 99 31 - Télex 3471

Secteur:

entreprises diverses (imprimeries)

#### I Description

Société:

anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Welbes, le 20 novembre 1886, approuvé par arrêté royal grand-ducal du 9 février 1887; modifié suivant actes reçus par le même notaire le 3 février 1887 resp. le 15 janvier 1917, ce dernier publié au Recueil Spécial du Mémorial Annexe 4 du 8 février 1917 (Mémorial n° C 147/71)

Objet:

imprimerie; éditions; édition du principal quotidien du

Grand-Duché, le «Luxemburger Wort»

Implantation:

siège social et imprimerie à Luxembourg

Filiales et participations

au 1.1.1982:

agences à Esch-sur-Alzette, Diekirch et Wiltz

#### II Evolution

Evolution (mio)	60	70	81
Actif	66	134	798
Immobilisé	30	67	480
Profits et pertes	2,9	4,5	0
Chiffre d'affaires	78	151	724
Exportations	./.	15,9	60
Emploi au 1.1. (personnes)	185	249	370

Investissements totaux de 60 à 81 inclus: 737 mio

#### III Relations extérieures

Dépendance de l'étranger en 1982:

- capital: entièrement luxembourgeois;
   (la quasi-totalité des actions appartiennent à l'Evêché de Luxembourg)
- nationalité du chef d'entreprise au 1.1.1982: luxembourgeoise
- emploi total au 1.1.1982: 370 dont étrangers: 5 frontaliers: 10
- exportations: n. d.

#### C.L.T.

Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion S. A.

Villa Louvigny - L-2828 Luxembourg

Téléphone 4 76 61 - Télex: 2273-3453

Secteur:

entreprises diverses

I Description

Société:

anonyme constituée le 30 mai 1931 (Mémorial n° 45 du 19 juin 1931); premières émissions radiophoniques en 1931; télévisées en 1954, télévisées en couleur en 1972; concession radio passée entre la Société Luxembourgeoise d'Etudes radiophoniques et le Gouvernement Luxembourgeois le 29 septembre 1930, modifiée le 7 juin 1938, 6 août 1948, 16 mai 1950, 29 décembre 1953 et concession télévision passée le 1<sup>er</sup> juillet 1954; accords des 16 mai 1960, 11 octobre 1962; prolongation jusqu'en 1995 de toutes les concessions le 1<sup>er</sup> avril 1973

Objet:

exploitation de stations radiophoniques et de télévision et production d'émissions radiophoniques et télévisées avec insertions publicitaires en langue française, allemande, anglaise, néerlandaise, luxembourgeoise etc.

Implantation:

studios à Luxembourg, Villa Louvigny; émetteurs ondes longues à Junglinster, Beidweiler, ondes moyennes à Marnach, FM à Hosingen, ondes courtes à Junglinster et Marnach, télévision à Dudelange – surface totale: 20 ha

Filiales et participations au 1.1.1982:

Informations et publicité (34%) - Luxair (12,13%) - Radio Music Internation (100%) - Luxair Executive

(15%) - RTL Editions

#### II Evolution

Evolution (mio)	60	70	81
Actif	344	1.663	5.099
Profits et pertes	43	158	961
Chiffre d'affaires	366	1.270	5.279
Exportations	524	1.775	5.130
Investissements annuels	30	97	207
Emploi au 1.1. (personnes)	269	360	450
Redevances à l'Etat	41	275	869
Impôts	32	279	805

Investissements totaux de 60 à 81 inclus: 1.450 mio

#### III Relations extérieures

#### Dépendance de l'étranger en 1982:

- capital: capitaux français et belges dépassent 95%;
   principaux actionnaires: Audiofina (Cie Bruxelles-Lambert: 46,42%; Electrorail: 4,49%; Havas: 27,06%)
   53,6% groupe Schlumberger (15%) groupe Jean Prouvost (12%) PARIBAS (12%)
- nationalité du chef d'entreprise au 1.1.1982: luxembourgeoise
- emploi total au 1.1.1982: 450 dont étrangers: 80 frontaliers: néant
- exportation: les marchés d'exportation sont dans l'ordre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique

#### Filiales et participations au 1.1.1982:

- studios à Paris, Bruxelles et Londres
- participations nombreuses en France, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie et Grande-Bretagne

## Annexe C

Liste des principaux journaux, hebdomadaires et périodiques du Grand-Duché de Luxembourg

	O. Titre:
1.	Périodicité:
2.	Tirage:
3.	Source tirage:
4.	Editeur:
5.	Imprimeur:
6.	Lieu de parution:
7.	Format en cm:
8.	Nombre total de pages publiées en 1981:
8bis	dont nombre de pages publicitaires:
9.	Langues utilisées:
10.	Nom du rédacteur en chef:
11.	Adresse:
12.	Téléphone:
13.	Télex:
14.	Prix par exemplaire en francs luxembourgeois:
15.	Prix par abonnement annuel en francs luxembourgeois:
16.	Tarif publicité:
17.	Année de parution du premier numéro:

## C. 1. Les quotidiens

0.	Haut	Letzeburger Journal	Luxemburger Wort	Républicain Lorrain	Tageblatt	Zeitung vum Letzeburger Vollek
1.	quotidien	quotidien	quotidien	quotidien	quotidien	quotidien
2.	4.500	8.000	79.207	17.000	25.632	8.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	CIM décembre 1980	déclaration éditeur	CIM mars 1981	déclaration éditeur
4.	REGIPRESS	Imprimerie de l'Est	Saint-Paul	Le Républicain Lorrain	Editpress	Kommunistische Partei Luxemburg
5.	REGIPRESS	Imprimerie Centrale	Saint-Paul	S.M.E.I. (Société Messine d'Edition et d'Impression)	Editpress	Druckerei COPE
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Metz	Esch-sur-Alzette	Luxembourg
7.	29,5×21 cm	44×31,5 cm	56×41 cm	60×40 cm	49×31,5	42,4×26,8 cm
8.	9.000	4.836	9.866	13.000	7.370	3.992
8bis	1.200	978	4.430	6.500	2.218	266
9.	D – F	D – F – L	D - F - L	F	D - F - L	D-F-L
10.	NICOLAS Jean	ANEN Jos	HEIDERSCHEID André	BOURDIER Jean-Charles	SOLD Alvin	URBANY René
11.	Millewé, L-7201 Walferdange	123, rue A. Fischer, L-1521 Luxembourg	2, rue Chr. Plantin, L-2339 Luxembourg	17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg	44, rue du Canal, L-4050 Esch/Alzette	26, rue Chr. Plantin, L-2339 Luxembourg
12.	33 17 25	49 30 33	4 99 31	4 67 11	54 71 31	49 21 01
3.	2215	2512	3471	1717	3478	2880
14.	10 F	11 F	11 F	13 F (16 F le lundi)	12 F	8 F
15.	1.860 F	1.400 F	2.040 F	2.640 F (3.408 F avec le lundi)	2.040 F	1.500 F
16.	20 F par mm	15 F par mm	31 F par mm	2 FF hors taxe en page locale par mm	23 F par mm	14 F par mm
17.	1981 (février)	1948	1848	1918	1913	1946

C. 2. Les hebdomadaires (a)

0.	Auto-Fan	Den Echo vum Letzeburger Mettelstand	De Gastronom	L'Hôtelier	De Letzeburger Bauer
1.	hebdomadaire	hebdomadaire (économique)	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire
2.	6.000	n. d.	2.300	3.050	7.000
3.	déclaration éditeur	./.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	REGIPRESS	DAMAPRESSE	DAMAPRESSE	REGIPRESS	Centrale paysanne luxembourgeoise
5.	REGIPRESS	Guy KIEFFER	Guy KIEFFER	REGIPRESS	LINDEN
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	29.5×21 cm	30×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	43×31 cm
8.	1.040	./.	./.	416	795
8bis	416	./.	./.	260	400
9.	F-D	D - F	F – D	D - F	D – L
10.	NICOLAS Jean	MACULAN Carlo	MACULAN Carlo	NICOLAS Jean	FLAMMANG Jean
11.	Millewé, L-7201 Walferdange	33, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg	33, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg	Millewé, L-7201 Walferdange	16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
12.	33 17 25	49 40 91	49 40 91	33 17 25	48 81 61
13.	2215	./.	./.	2215	./.
14.	30 F	50 F	gratuit	gratuit	./.
15.	1.100 F	n. d.	./.	./.	cotisation
16.	13 F par mm	n. d.	n. d.	12 F par mm	14,50 F par mm
17.	1979	1982 (mars)	1982	1980 (janvier)	1946

## C. 2. Les hebdomadaires (b)

0.	d'Letzeburger Land	Letzeburger Sonndesblad	Luxembourg News Digest	Lux Post – Reflets de Luxembourg-Ville	Minettsblad
1.	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire
2.	6.000	10.000	2.000	59.013	28.587
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	«d'Letzeburger Land»	Saint-Paul	PARAGON	SAPHIR	Saint-Paul
5.	Imprimerie Centrale	Saint-Paul	REKA	Editpress	Saint-Paul
6.	Luxembourg	Luxembourg	Dommeldange	Luxembourg	Luxembourg
7.	44×31,5 cm	41×28 cm	29,5×21 cm	48×31 cm	55,5×41 cm
8.	828	1.008	400	810	174
8bis	155	30	80	580	51
9.	D – F	D - F (rare)	E	D – F	F - portugais - italien
10.	THIEL Lucien	WEITZ Paul	WIRTZ Pol	KIEFFER Robert	HEIDERSCHEID André
11.	15, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg	2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg	8, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange	23, rue des Genêts, B.P. 2476, L-1621 Luxembourg	2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg
12.	48 57 57	49 93-275	43 73 97	49 53 63	4 99 31
13.	./.	3471	./.	./.	3471
14.	27 F	10 F	30 F	gratuit	gratuit
15.	1.250 F	400 F	1.450 F	./.	1.
16.	16 F par mm	20 F par mm	15 F par mm	19 F par mm 51.300 F la page (6 coul.)	41 F par mm
17.	1954	1867	1981	1968	1980

## C. 2. Les hebdomadaires (c)

0.	Revue	Télécran	Tele-Spill	Weekend Zeitung fir d'Stad an den Zentrum
1.	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire	hebdomadaire
2.	26.000	20.455	5.000	49.313
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	CIM décembre 1981
4.	Consorts Bourg-Bourger & Cie	Saint-Paul	REGIPRESS	Editpress
5.	Bourg-Bourger	Saint-Paul	REGIPRESS	Editpress
6.	Bertrange	Luxembourg	Luxembourg	Esch-sur-Alzette
7.	29,5×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	49×31,5 cm
8.	6.328	5.564	1.872	832
8bis	1.783	897	208	419
9.	D	D	D – F	D – F
10.	JAKOB Nic	FRANCK Rémy	NICOLAS Jean	SCHLESSER Jean-Louis
11.	rue de Dippach, L-8055 Bertrange	2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg	Millewé, L-7201 Walferdange	44, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette
12.	31 10 11	4 99 31	33 17 25	54 71 31
13.	2572	3471	2215	3478
14.	30 F	22 F	10 F	gratuit
15.	1.220 F	980 F	500 F	J.
16.	15.000 F par page	12.600 F par page	13 F par mm	9 F par mm
17.	1945	1978	1981	1980

## C. 3. Les bimensuels (a)

0.	Le corps médical Luxembourg	Déferdanger Annonceblad	Feuille d'annonces de la Ville de Dudelange	Horesca Information	De Letzeburger Wönze
1.	bimensuel	bimensuel	bimensuel	bimensuel	bimensuel
2.	1.050	7.050	5.700	3.000	1.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	nº 9. 14/5/1982 S.1	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Le corps médical Adm. Dr Jean Scharlé	Guy KIEFFER	Gérard WILLEMS	Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers	Letzeburger Wönzerverband
5.	Léon Olinger	Guy KIEFFER	Gérard WILLEMS	Print-service	E. FABER
5.	Ettelbruck	Differdange	Dudelange	Luxembourg	Grevenmacher
7.	30×21 cm	42×30 cm	28,5×20 cm	42,5×30 cm	30×21,5 cm
3.	1.320	152	230	68	300
Bbis	600	148	230	34	48
9.	D - F - E	D - F	D – F	D – F	D – L
10.	Comité de rédaction Dr THIBEAU André	KIEFFER Guy	WILLEMS Gérard	SCHINTGEN Jean	SCHMIT Norbert
11.	Clinique St-Louis, Ettelbruck	25, avenue de la Gare, L-4734 Pétange	33, place de l'Hôtel de Ville, L–3590 Dudelange	9, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg	93, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher
12.	8 12 11 - ext. 234	50 70 23	51 25 18	48 71 65	7 51 39
13.	J.	./.	./.	./.	./.
14.	./.	gratuit	gratuit	15 F	./.
15.	cotisation	./.	./.	300 F	250 F
16.	7.500 F par page	13.585 F par page	4.600 F par page	10 F par mm	2.500 F par page
17.	1959	1946	1947	1970	1962

C. 3. Les bimensuels (b)

0.	Lux-Post Nord/Moselle	Lux-Post Bassin Minier	Le Signal	Sozialer Fortschritt	Transport	ZACK – Letzeburger Kannerzeitung
1.	bimensuel	bimensuel	bimensuel	bimensuel	bimensuel	bimensuel
2.	37.252	44.321	8.500	15.000	4.000	8.400
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Saphir	Publiform	F.N.C.T.T.F.E.L.	Lëtzebuerger Chreschtlechen Gewerkschaftsbond – L.C.G.B.	Fédération chrétienne du Personnel des Transports – SYPROLUX	Letzeburger Kanner Actioun – LKA
5.	Editpress	Editpress	Editpress	Saint-Paul	Saint-Paul	Saint-Paul
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	47,5×31 cm	47,5×31 cm	42×31,5 cm	41×28 cm	41×28 cm	29,5×21 cm
8.	468	472	212	184	208	320
8bis	307	308	3	2	6	./.
9.	D-F	D - F	D	D - F	D - F (rare)	D - F - L
10.	KIEFFER Robert	KAYSER Roland	BLESER René	WEBER Robert	HAMMEREL Jos.	KEMMER Fernand
11.	23, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg	12, rue de l'Eau, L-4101 Esch/Alzette	63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg	11, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg	5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg	5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
12.	49 53 63	54 33 55	48 70 44	49 01 71	2 67 86	4 47 43-258
13.	./.	./.	./.	./.	./.	./.
14.	gratuit	gratuit	./.	15 F	5 F	10 F
15.	/.	/.	500 F	cotisation	120 F	200 F
16.	17,50 F par mm (30,50 F par mm en édition groupée)	19 F par mm (30,50 F par mm en édition groupée)	6 F par mm	28 F le mm	5 F le mm	./.
17.	1969	1969	1928	1919	1968	1946

## C. 4. Les mensuels (a)

0.	Le Campeur	Courrier du commerce	Le conseiller ALCOVIT PROTECTOR Ratgeber	Echo de l'Industrie	Den Echo vum Norden
1.	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel
2.	1.000	1.200	10.500	1.600	15.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	nº 220 juin 1982	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Fédération Luxembourgeoise de Camping et Caravaning	Union commerciale de la Ville de Luxembourg	MULLER Jacques	Fédération des Industriels Luxembourgeois	DAMAPRESS
5.	Strock	Print-Service	Imprimerie Centrale	BEFFORT Joseph	KIEFFER Guy
6.	Belvaux	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	20,5×15 cm	42,5×30,5 cm	44×31,5 cm	29,7×21 cm	30×21,5 cm
8.	480	48	200	481	-
8bis	240	12	110	120	-
9.	D – F	D - F	D	F	D – F
10.	GALES Roger	WELTER Josy	PETERS Rudy	SOISSON Nico	MACULAN Carlo
11.	31, route d'Esch, L-4450 Belvaux	1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg	7, rue Laduno, L-9147 Erpeldange	7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg	33, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg
12.	59 12 74	2 62 60	8 13 44	43 53 66	49 40 91
13.	J.	./.	./.	2784	-
14.	J.	./.	25 F	30 F	gratuit
15.	distribution gratuite aux membres	800 F	250 F	300 F	./.
16.	5.500 F par page	5 F par mm	18.550 F par page	6.000 F par page n/b	19.150 F par page
17.	1960	1964	1959	1920	1982

C. 4. Les mensuels (b)

0.	Ecole et Vie	Eis Zeitung Westlich Regionalzeitung	Eis Zeitung Nördlich Regionalzeitung	L'Employé	Extra
1.	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel	mensuel (1981: 7×)	mensuel
2.	2.500	25.000	19.000	19.000	40.000-45.0000
3.	déclaration éditeur	factures Editpress	factures Editpress	déclaration éditeur	factures Editpress
4.	Syndicat National des Enseignants – C.G.F.P.	REGIPRESS	REGIPRESS	Fédération des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg	REGIPRESS
5.	n. d.	Editpress	Editpress	Imprimerie Centrale	Editpress
6.	Luxembourg	Walferdange	Walferdange	Luxembourg	Walferdange
7.	28,5×20,5 cm	47,5×31,5 cm	47,5×31,5 cm	44×31,5 cm	47,5×31,5 cm
8.	650	180	180	96	168
8bis	127	120	120	5	110
9.	D-F-L	D - F - L	D - F - L	D – F	D - F - L
10.	MIESCH Louis	NICOLAS Jean	NICOLAS Jean	MERTEN René	NICOLAS Jean
11.	12, bd Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg	Millewé, B.P. 54, L-7201 Walferdange	Millewé, B.P. 54, L-7201 Walferdange	13, rue de Bragance, B.P. 1382, L-1255 Luxembourg	Millewé, B.P. 54, L-7201 Walferdange
12.	2 08 72	33 17 25	33 17 25	44 40 90	33 17 25
13.	./.	2215	2215	2334	2215
14.	./.	gratuit	gratuit	15 F	gratuit
15.	500 F	./.	J.	200 F	./.
16.	14.000 F par page	10 F par mm	10 F par mm	12 F par mm	12 F par mm
17.	1974	1977	1977	1924	1980

## C. 4. Les mensuels (c)

0.	Formes Nouvelles	Bulletin du Foyer de la Femme	Den Handwierker	D'Handwierk	Kathoulesch Actioun	De Konsument
1.	mensuel	mensuel (10× par an)	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel	mensuel
2.	5.000	9.500	4.500	7.200	5.000	16.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration imprimeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	SCHMIT J.A.	Comité exécutif du Foyer de la Femme, a.s.b.l.	Neutralen Handwierkerverband	Fédération des Artisans du Grand-Duché de Luxembourg	Action Catholique Masculine Luxembourgeoise – ACML	Union luxembourgeoise des consommateurs
5.	BEFFORT Joseph	HEINTZ	KREMER-MULLER	HERMANN	SAINT-PAUL	SAINT-PAUL
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	30×21 cm	30×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	41×28 cm	31,5×22 cm
8.	488	40	144	332	120	160
8bis	250	./.	./.	100	./.	./.
9.	D – F	D	D – F	D – F	D – L – F	D – F
10.	SCHMIT J.A.	GANSEN Lily	SCHNEIDER Charles	SAUBER Marcel	KIRSCH Léon, HAMUS Henri	CRESTANI Clotilde
11.	20, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg	71, rue de Luxembourg, L–4876 Lamadelaine	72, rue du Brill, L-4042 Esch/Alzette	41, rue Glesener, L-1631 Luxembourg	5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg	21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
12.	48 68 68	4 37 96-135 (bureau)	54 17 95	48 80 51	4 47 43-251 ou 252	2 49 87
13.	./.	./.	./.	./.	./.	./.
14.	75 F	./.	./.	30 F	15 F	25 F
15.	690 F	./.	cotisation	300 F	150 F	500 F
16.	8.500 F par page	./.	./.	6.600 F par page	./.	./.
17.	1952	1971	1947	1906	1948	1963

C. 4. Les mensuels (d)

0.	Kirchlicher Anzeiger	Landwirtschaft aktuell	Lëtzebuerger Beienzeitung	Lëtzebuerger Duerf	Letzeburger Jongmeedercher – LJM
1.	mensuel	mensuel	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel
2.	650	4.200	1.150	5.000	2.500
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Evêché de Luxembourg	Centre d'information et de vulgarisation agricole – Agrar-info, asbl	Fédération des Unions d'Apiculteurs du GD. de Luxembourg	Landjugend, Jongbauer a Jongwenzer	Lëtzebuerger Jongmeedercher
5.	Saint-Paul	Imprimerie Centrale	MOULIN	Saint-Paul	Saint-Paul
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	30,5×21,5 cm	44×31,5 cm	21×15 cm	41×28 cm	41×28 cm
8.	196	100	200	132	56
8bis	./.	46	4	J.	./.
9.	D – F	D - F (rare)	D - F (rare)	D - F - L	D - L - F
10.	VUILLERMOZ Georges	WEILER Camille	ELCHEROTH Raymond	KIRSCH Léon	WALIN Théophile
11.	4, rue Génistre, L-1623 Luxembourg	1, rue de Putscheid, L-9464 Stolzembourg	34, rue de Dommeldange, L-7222 Walferdange	5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg	5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
12.	4 20 23	8 46 77	33 84 44	4 47 43-252	4 47 43-257
13.	./.	./.	./.	J.	./.
14.	./.	pas de vente au détail	./.	15 F	10 F
15.	300 F	140 F	cotisation	cotisation	200 F
16.	./.	16.000 F par page	2.000 F par page	./.	./.
17.	1871	1977	1882	1945	1979

## C. 4. Les mensuels (e)

0.	De Letzeburger Merkur, Bulletin de la Chambre de Commerce	De Letzeburger Pompié	d'Nei Zeidung		L Aktuell actualités	Ons Bro't De Letzeburger Bäcker	Pétenger Wand
1.	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel	Aktuell	Actualités mensuel	mensuel	mensuel
2.	10.000	7.250	7.000	23.500	10.000	600	12.500
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	nº 72/1982 p. 25	déclara	tion éditeur	déclaration éditeur	n° 4/82 p. 1
4.	Chambre de Commerce	Fédération nationale des corps de sapeurs-pompiers du Grand-Duché de Luxembourg	PARAGON	OGB-I		Boulangerie, Pâtisserie, Meunerie, Commerce du blé du Grand-Duché de Luxembourg	Publitout
5.	Zierden	Linden	Reka	Editpre	ss	Worré	Kieffer Guy
6.	Luxembourg	Ehlerange	Echternach	Esch-su	ır-Alzette	Luxembourg	Pétange
7.	29,5×21 cm	25×19 cm	29,5×21 cm	29,5×2	1 cm	30×21 cm	30×21,5 cm
8.	120	136	192	432	176	289	120
Bbis	37	9	125	3	1	177	80
9.	D - F	D	D	D-F	F-I-P-ESP	D - F - L	F - D - L
10.	J.	ALTMANN – BÜCK – JONES – REUTER	WIRTZ Pol	LAHU	RE Johny	ENERT Eugène	BREYER Roland
11.	7, rue Alcide de Gasperi, L-2918 Luxembourg	BÜCK Roger, 3, route d'Esch, L-4380 Ehlerange	26, rue de la Montagne, L-6470 Echternach		J.F. Kennedy, Esch/Alzette	41, rue Glesener, L-1631 Luxembourg	1, rue des Alliés, L-4712 Pétange
12.	43 58 53	59 11 54	72 95 33	54 05 4	5	48 80 51	50 27 87
13.	2784	J.	./.	1368		J.	./.
14.	J.	10 F	gratuit	25 F		50 F	gratuit
15.	cotisation	100 F	./.	300 F		500 F	./.
16.	10.000 F par page ptes annonces: 20 F par mm	1.200 F par page	22 F par mm	15.000 F par page	7.500 F par page	3.600 F par page	6.600 F par page
17.	1975	1890	1974	1979		1951	1980

C. 4. Les mensuels (f)

0.	Perspektiv	Revue de la Jeunesse Croix Rouge Luxembourgeoise	Revue Luxembourgeoise de Gastronomie	Les Sacrifiés
1.	mensuel (10× par an)	mensuel	mensuel	mensuel
2.	1.200	8.800	6.500	7.500
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	d'Alternativ, a.s.b.l.	Croix Rouge Luxembourgeoise	REGIPRESS	Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force, a.s.b.l.
5.	KIEFFER	BOURG-BOURGER	REGIPRESS	HERMANN
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	43×30,5 cm	24×17 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm
8.	216	320	576	172
8bis	·./.	J.	225	./.
9.	D	D-L	F	D – L
10.	MULTIPLE	BONERT Paul	NICOLAS Jean	HAMES Jean
11.	304, route de Thionville, L-5884 Hesperange	Parc de la Ville, B.P. 404, L-2014 Luxembourg	Millewé, L-7201 Walferdange	9, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg
12.	31 13 64 (Breier)	47 12 12	33 17 25	48 32 32
13.	./.	1.	2215	./.
14.	30 F	./.	100 F	25 F
15.	300 F	100 F	850 F	120 F
16.	./.	/.	16,50 F par mm	./.
17.	1979	1949	1979	1961

C. 5. Les périodiques (9, 8, 7 fois par an) (a)

0.	Le Coin de Terre et le Foyer - Gaart an Heem	Letzeburger Elterenzeitung*)	Forum fir kritesch Informatioun iwer Politik, Kultur a Religioun	Heimat und Mission
1.	9× par an	8× par an	8× par an	8× par an
2.	33.000	11.500	1.200	18.500
3.	n° 4/1982 p. 51	n° 3/1982 p. 23	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement post-primaire	collectif de rédaction	Herz-Jesu-Priester, Clairefontaine
5.	Auguste WAGNER	FABER E.	RAPID-PRESS	SAINT-PAUL
6.	Esch-sur-Alzette	Grevenmacher	Luxembourg	Luxembourg
7.	27×20 cm	30×21,5 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm
8.	208		296	256
8bis	45		J.	./.
9.	D – L – F	F – D	D - F - L	D – F
10.	URWALD François	4 7 4 1 7 4	multiple	HILDEN Pierre
11.	9, rue des Fleurs, L-6723 Grevenmacher	Letzeburger Elteren-Zeitung, B.P. 43, L-6701 Grevenmacher	6, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg	Ecole Apostolique de Clairefontaine, B–6706 Autelbas
12.	7 50 90	1 8 10 1	4 26 69	08-21 46 49
13.	./.	./.	./.	./.
14.	./.	20 F	35 F	40 F
15.	60 F	200 F	250 F	300 F
16.	15.000 F par page	./.	J.	./.
17.	1925	1976	1976	1926

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 5. Les périodiques (9, 8, 7 fois par an) (b)

0.	l'Employé	Kontakt – Gemeindezeitung für Kopstal – Bridel	Luxemburger Kleintierzüchter
1.	7× par an	7× par an	7× par an
2.	19.000	1.200	3.300
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Fédération des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg	Gemeinde Kopstal	Landesverband Luxemburger Kleintierzüchtervereine
5.	Imprimerie Centrale	KIEFFER Guy	HEINTZ
6.	Luxembourg	Kopstal	Pétange
7.	44×31,5 cm	30×21 cm	29,8×21 cm
8.	96	./.	84
8bis	5	./.	5
9.	D - F	D - F	D
10.	MERTEN René	multiple (Braun, Krecké, Linster, Milmeister)	REUTER Michel
11.	13, rue de Bragance, B.P. 1382, L-1255 Luxembourg	rue de Saeul, L-8189 Kopstal	67, rue Principale, L-8365 Hagen
12.	44 40 90	3 01 71	3 91 74
13.	2334	J.	J.
14.	15 F	gratuit	25 F
15.	200 F	./.	120 F
16.	12 F par mm	J.	J.
17.	1924	1982 (mars)	1916

## C. 6. Bimestriels (a)

0.	Agenda Touristique	Appel	Auto-Touring	Brennpunkt Dritte Welt et (Brennpunkt aktuell)
1.	6× par an	6× par an	6× par an	6× par an (10× par an)
2.	8.000	1.500	54.000	800 (dossiers: 1.100)
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Office National du Tourisme	Letzeburger Guiden	Automobile Club de Luxembourg	AFC – Solidarité tiers monde, a.s.b.l.
5.	BEFFORT	Saint-Paul	Imprimerie Centrale	différents imprimeurs, suivant offre
6.	Luxembourg	Luxembourg	Bertrange	Luxembourg
7.	35×25,5 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm
8.	48	192	168	250
8bis	J.	./.	58	4
9.	F - D - NL	L – D – F	D – F	D – F
10.	Office National du Tourisme	Groupe de travail des Letzeburger Guiden	GROSS Bernard	multiple
11.	77, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg	5, av. Marie-Thérèse, B.P. 313, L-2013 Luxembourg	13, route de Longwy, Helfenterbruck, L-8080 Bertrange	23, av. Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg
12.	48 79 93 – 48 79 99	4 47 43-256	31 10 31	47 21 33
13.	2715	J.	2529	J.
14.	gratuit	30 F	1.	30 F
15.	gratuit	250 F	cotisation	180 F 400 F
16.	J.	J.	30.000 F par page	1.
17.	1964	1945	1970	1973

C. 6. Bimestriels (b)

0.	Chasse et Chien	Fonction publique	Handelsblad	De Keisécker
1.	6× par an	6× par an	6× par an	6× par an
2.	2.200	14.000	4.000	2.400
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	n° 2/82 p. 16	n° 1982, 1/2
4.	Saint-Hubert Club du GD. de Luxembourg	Confédération générale de la Fonction publique	Confédération du Commerce luxembourgeois	Mouvement Ecologique
5.	FABER François	Saint-Paul	Saint-Paul	Rapid Press
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	29,5×21 cm	41×28 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm
8.	324	128	40	350
8bis	84	48	8	18
9.	D – F	D – F	D - F	D - F - L
10.	GÖTZ-SCHMITT Mya	DALEIDEN Jos.	KASS Fernand	collectif (EFFNER Sylvie, FLIES Liliane, SPIELMANN Jo
11.	22, bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg	14, rue des Prés, L-7333 Steinsel	23, Centre Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	B.P. 827, L-2018 Luxembourg
12.	44 38 50	33 86 75	47 31 25	2 04 16
13.	J.	J.	J.	./.
14.	J.	J.	J.	50 F
15.	350 F	cotisation	200 F	300 F
16.	4.000 F par page	16.000 F par page	5.500 F par page	6.000 F par page
17.	1927	1969	1947	1970

C. 6. Bimestriels (c)

0.	De Letzeburger Jéer	2000 Magazin für Grenzwissenschaften	Marienland	Le Moniteur du Collectionneur	Le Mutilé
1.	6× par an	6× par an	6× par an	6× par an	6× par an
2.	3.000	30.000	14.500	4.400	2.600
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Fédération des Chasseurs Luxembourgeois, a.s.b.l.	FISCH John	BIEL Aloyse	Fédération des Sociétés Philatéliques du GD. de Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940/45
5.	REKA	Lux-Press	Saint-Paul	OLINGER Léon	BEFFORT Joseph
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Ettelbruck	Luxembourg
7.	29,5×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	21×15 cm	29,5×21 cm
8.	240	408	192	240	112
8bis	80	20	./.	36	27
9.	D - F	D	D – L	F – D	D - F - L
10.	MULLER Fernand	FISCH John	STEICHEN Jeanne	SCHMITZ Norbert	MANTZ René
11.	B.P. 60, L-2010 Luxembourg	23, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg	5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg	47, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg	5, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg
12.	3 61 78	49 53 63	4 47 43-255	48 15 43	48 97 76
13.	./.	./.	./.	./.	./.
14.	40 F	85 F	./.	40 F	./.
15.	300 F	505 F	200 F	200 F	500 F (non-membres)
16.	4.000 F par page	4 DM par mm	./.	3.500 F par page	21.600 F par page
17.	1963	1979	1947	1948	1957

C. 6. Les bimestriels (d)

0.	Rappel	SEW journal	De Siderurgist	Vivre 81 *)
1.	6× par an	6× par an	6-8× par an	6× par an
2.	1.800	1.000	3.500	
3.	déclaration imprimeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	
4.	Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques	Syndicat Education et Sciences dans l'OGB-L	Syndicat des Employés de la Sidérurgie et de la Métallurgie – SESM	Autogestion 81, a.s.b.l., Schengen
5.	Imprimerie Centrale	Editpress	QUINTUS R.	KREMER - MULLER
6.	Luxembourg	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Schengen
7.	21×14,5 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm
8.	392	308	100	
8bis	36	18	./.	100
9.	D - F - L	D - F - L	F – D – L	D
10.	RATHS Aloyse	bureau exécutif SEW-OBG-L, REDING JCl., secrétaire	BIREN Raymond	ADAM J.P.
11.	50, bd de la Fraternité, L-1541 Luxembourg	18, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg	7, rue Batty Weber, L-3755 Rumelange	69, route du Vin, L-5445 Schengen
12.	47 85 86	48 81 45	56 62 04	6 05 01
13.	./.	./.	./.	./.
14.	40 F nº simple 80 F nº double	50 F	J.	50 F
15.	400 F	300 F	cotisation	300 F
16.	1.500 F par page	2.500 F par page	J.	./.
17.	1946	1905	1976	1981

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignements de l'auteur sont restées sans réponse

C. 7. 5 publications par an

0.	L'Echo de la Forêt De Lëtzebuerger Bësch	De Kregéilert	De Letzeburger Sportfëscher *)
1.	5× par an	5× par an (ou plus)	5× par an
2.	700	1.000	
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	A STATE OF THE STA
4.	Groupement des Sylviculteurs	Jugendinteressenverein Esch-sur-Alzette	Fédération luxembourgeoise des Pêcheurs sportifs
5.	WORRE	KIEFFER Guy	SCHOMER-TURPEL
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg
7.	30×21 cm	31×21 cm	24,5×16 cm
8.	70	104	100
8bis	5	./.	1 2 2 2 2 2 2 2 2
9.	D - F	D-F-L-E	D
10.	HEINTZ Joseph	multiple	METZ J.P.
11.	B.P. 22 L-7601 Larochette	B.P. 316, L-4004 Esch-sur-Alzette	7, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg
12.	8 70 33	54 40 79	47 03 66
13.	J.	./.	J.
14.	25 F	30 F	./.
15.	250 F	100 F	200 F
16.	3.000 F par page	./.	./.
17.	1966	1979	1938

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 8. Les trimestriels (a)

0.	ALEBA Rapport	Appels et projets	Argumenter – Cahiers du Centre Jean Kill	Aspekte, theologische und pastorale Blätter für die Diözese Luxemburg	Atomix
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an
2.	5.000	650	1.000	650	1.000
3.	janvier 1982 p. 1	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Association luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurances	WEIS Gustave, Centre de Pastorale des Vocations	Centre Jean KILL	Evêché de Luxembourg	Atomix Gruppe
5.	KIEFFER Guy	Saint-Paul	COPE	Saint-Paul	RAPID-PRESS
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Esch-sur-Alzette
7.	30×21 cm	29,5×21 cm	21×14,5	29,5×21 cm	43×30 cm
8.	128	128	./.	96 34 5 4 5 CM	36
8bis	8	./.	./.	J.	./.
9.	F – D	F – D	D – F	D – F	D - F
10.	STORCK Eugène	WEIS Gustave	le collectif du Centre Jean KILL	Collège des prof. du Grand Séminaire, Evêché	multiple
11.	31, bd GD. Charlotte, L-1331 Luxembourg	52, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg	16, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg	Centre Jean XXIII, 52, rue J. Wilhelm, L-2728 Luxembourg	B.P. 263, L-4003 Esch-sur-Alzette
12.	47 52 53	43 53 83	49 21 01	43 53 83	55 75 08 ou 55 73 30 ou 48 86 82
13.	J.	./.	2880	J.	./.
14.	25 F	gratuit	80 F	J.	20 F
15.	cotisation	./.	250 F	200 F	200 F/10 numéros
16.	16.000 F par page	./.	./.	J.	./.
17.	1976	1972	1982	1975	1978

C. 8. Les trimestriels (b)

0.	Bulletin de la société luxembourgeoise de biologie clinique *)	Canticum Novum	Contre le bruit	Courrier de l'Amiperas	Den Douanier
1.	4× par an	4× par an	4× par an (annuel depuis 1981)	4× par an	4× par an
2.	12 2	4.200	1.200	16.500	550
3.	5 7 - 25	nº 40 sept. 1982 p. 12	nº 11 mars 1981 p. 1	nº 73 mars 1982	19e, 2e trim. 1982 p. 1
4.	Société luxembourgeoise de biologie clinique	Union St-Pie X, Luxembourg	Association luxembourgeoise contre le bruit	Amicale des Personnes Retraitées, Agées ou Solitaires	Association des Douaniers luxembourgeois
5.	LUX-PRESS	Saint-Paul	Rapid Press	WAGNER A.	n. d.
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	20,5×14,5 cm	30×21 cm	29,5×21 cm	27×20,5 cm	30×21 cm
8.	-	48	12	104	70
8bis	de la companya de la	./.	./.	18	6
9.	F	D - F	D – F	D-L	D – F
10.	Dr HUMBEL René	SCHMIDT Gilbert	HOFFMANN Gaston	collectif (MANGERS- ANEN Edmée, KRIER-PRIM Andrée, DUHR Aloyse)	ARENDT Georges, KLEIN François
11.	4, rue Barblé, L-1210 Luxembourg	48, route de Mondorf, L-5552 Remich	110, av. du X Septembre, L-2550 Luxembourg	42, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	65, boulevard Simonis, L-2539 Luxembourg
12.	44 11 21-76	6 96 90	44 82 12	4 22 28	./.
13.	J.	./.	./.	./.	./.
14.		./.	25 F	./.	./.
15.	in the in	50 F	100 F	cotisation	cotisation
16.		./.	./.	8.500 F par page	./.
17.	1980	1967	1975	1964	1964

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

## C. 8. Les trimestriels (c)

0.	Educatrices	L'employé communal	Euro-perspectives	Das FLTL-Bulletin	FLUPP
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an
2.	300	2.350	2.500	800	2.400
<b>3</b> .	déclaration éditeur	n° 59/82 p. 8	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Communauté des Educatrices Chrétiennes	Fédération générale des fonctionnaires communaux	Association d'information européenne, a.s.b.l.	Lötzeburger Bucharbechterverband	Letzeburger Scouten
5.	MEYER J.P.	LINDEN	ZIERDEN	SCHOMER-TURPEL	BEFFORT Joseph
<b>5.</b>	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	21×15 cm	43×30,5 cm	29,5×21 cm	24×16 cm	24×22,5 cm
8.	64	32	112	60	56
8bis	J.	9	24	./.	./.
9.	D – F	D - F - L	D - F	D	D - L - F
10.	KROMPHOLTZ M.		SCHMAL Roger	BAULER Henri	LONTZEL Alain
11.	5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg	B.P. 464, L-2014 Luxembourg	B.P. 1334, L-1013 Luxembourg	33, rue du Kiem, L-8030 Strassen	5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
12.	4 47 73-342	44 55 06	44 56 71	31 94 11	4 47 43-254
13.	/.	./.	J.	./.	./.
14.	25 F	./.	35 F	./.	./.
15.	200 F	./.	125 F	cotisation	cotisation
16.	J.	7.000 F par page	entre 2.200 F et 1.800 F par page	J.	./.
17.	1958	1939	1981	1933	1976

### C. 8. Les trimestriels (d)

0.	Hémecht	Info - Les Eschois	Journal du diabétique	De Letzeburger Entrepreneur	De Letzeburger Ex-Militär
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an
2.	3.000	1.400	600	450	2.200
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Saint-Paul	Société de gymnastique «Les Eschois»	Association luxembour- geoise du diabète, a.s.b.l.	Fédération des Entrepre- neurs de nationalité luxbg.	Association des Anciens Militaires Luxembourgeois
5.	Saint-Paul	KIEFFER Guy	WORRE	HERMANN	de Hollerich
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	23,5×16,5 cm	43×30,5 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	21×14,5 cm
8.	515	32	96	80	104
8bis	néant	8	20	16	36
9.	D – F	D	D – F	D – F	D - F - L
10.	MARGUE Paul	REHLINGER Romain	Dr WEBER Fernand	PETERS Alphonse	FRANTZ Jeannot
11.	38, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg	B.P. 33, L-3801 Schifflange	B.P. 1316, L-1013 Luxembourg	41, rue Glesener, L-1631 Luxembourg	Postes, L-5507 Wormeldange
12.	44 08 56	54 75 85	47 41 08	48 80 51	7 61 20
13.	./.	./.	./.	./.	./.
14.	./.	./.	./.	60 F	25 F
15.	500 F	cotisation	250 F	220 F	100 F
16.	./.	1.250 F (85×100 mm)	10.000 F par page pour 4 numéros	2.200 F par page	1.400 F par page
17.	1895	1980	1979	1952	1933

C. 8. Les trimestriels (e)

0.	De Norry *)	Nouvelles aquariophiles *)	Nouvelles de Bonnevoie Bouneweger Neiegkéten	Pasicrisie Luxembourgeoise	Périscope
100	STEEDS	222.07	2000	803	25.F
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an
2.	2.000		5.500	750	1.000
3.			nº 8/avril 1982 p. 1	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Fonds Norry, Luxembourg	Scalare/Aquarium Tropical	Entente des Sociétés de Bonnevoie	Ruppert Paul	Association des Employés Techniques de l'ARBED
5.	BEFFORT Joseph	KREMER-MULLER	ZIERDEN	BEFFORT Joseph	PHILIPPI Flor. et Quintus
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	Luxembourg	Esch-sur-Alzette
7.	29,7×21 cm	21×14,5 cm	29,5×21 cm	24,5×16 cm	29,5×21 cm
8.	60		34	164	104
8bis			16	./.	34
9.	D – L	D - F	D - F	F	D - F - L
10.	HEILIGER M.	BIRGER Michel	FREICHEL François	WAGNER Numa	SCHEIWEN Roger
11.	B.P. 1452, L-1014 Luxembourg	TAKE IN THE SECOND SECOND	65, rue des Prés, L-2349 Luxembourg	12, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg	20, rue J.F. Kennedy, L-4464 Soleuvre
12.		5 24 64	48 34 13	47 59 81-1	59 37 22
13.			J.	./.	./.
14.			gratuit	200 F	./.
15.			./.	400 F	cotisation
16.	-	4	7.500 F par page	A. Entropy new	8.000 par page (4 numéros)
17.	1981	1978	1980	1881	1964

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 8. Les trimestriels (f)

0.	PULPS-Magazine *)	Régénération universelle	Regulus	Revue Musicale
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an
2.		1.300	4.200	13.000
3.		déclaration éditeur	n° 1/1982 p. 138	nº 3/1982 p. 2
4.	Comité provisoire des amis de la bande dessinée	Régénération universelle, a.s.b.l.	Luxemburger Liga für Vogelkunde und Vogelschutz	Union Grand-Duc Adolphe, Fédération Musicale du Grand-Duché de Luxembourg
5.	Editpress	HERMANN	KREMER-MULLER	VICTOR
6.	2 E <sub>4</sub> ;	Luxembourg	Grevenmacher	Esch-sur-Alzette
7.	30×20,5 cm	21×14,5 cm	29,5×20,5 cm	29,5×21 cm
8.	17	128	68	96
8bis		4	6	15
9.	D – F	D	D – L – F	D-F-L
10.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CLEMENT Eugène, SCHUMACHER- WERCOLLIER Marie	MELCHIOR Ed.	SCHUMACHER Henri
11.		15, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg	14, rue des Prés, L-2349 Luxembourg	2, rue Sosthène Weis, L-2722 Luxembourg
12.		44 31 46	55 57 73	4 25 36
13.		./.	./.	./.
14.	75 F	25 F	1.	50 F
15.		150 F	150 F	200 F
16.		J.	./.	7.000 F par page
17.	1980	1963	1921	1932

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 8. Les trimestriels (g)

0.	Revue technique	Scout	Solidarité	Tabacs Luxembourg *)	La sécurité routière
	luxembourgeoise			***	
1.	4× par an	4× par an	4× par an	4× par an	3-4× par an
2.	1.450	2.200	500	500	10.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels	F.N.E.L.	Association des Girl Guides luxembourgeoises	Groupement Tabacs, Souvenirs, Jouets, Articles d'art	Sécurité Routière
5.	BUCK Victor	LINDEN	LINDEN	MOULIN Alphonse	Reka
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	29,5×21 cm	21×15 cm	21×15 cm	21×15 cm	29,5×21 cm
8.	330	56	64	80	76
8bis	184	./.	6	40	6
9.	F – D	L – D – F	D	D – F	F – D
10.	KIRPACH	KUBORN Max	MANGEN-KLEIN Maudy	RODENBOURG+JANS	KREINTZ J.
11.	4, bd GD. Charlotte, L-1330 Luxembourg	10, rue Th. Eberhard, L-1452 Luxembourg	61a, route de Trèves, L-2630 Luxembourg	21-23, Centre Allée Scheffer, L–2520 Luxembourg	64, rue Poincaré, L-2342 Luxembourg
12.	2 33 39	44 65 24	43 34 66	47 31 25	44 21 99
13.	./.	./.	./.	./.	2338
14.	110 F	13 F	./.	./.	30 F
15.	420 F	./.	cotisation	cotisation	150 F
16.	3.500 F par page	./.	600 F par page		8.000 F par page
17.	1907	1921	1937		1973

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 9. 3 publications par an (a)

0.	Nos Cahiers	De Cliärrwer Kanton	Le Courrier communal	Evangelischer Kirchenbote *)	Feuille de Liaison de la Conférence Saint-Yves
			1711		ting
1.	3× par an	3× par an	3× par an	3× par an	3× par an
2.	1.500	1.750	1.300		500
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur		déclaration éditeur
4.	Imprimerie St-Paul	De Cliärrwer Kanton, a.s.b.l.	Association des Villes et Communes luxembourgeoises	Service Protestant de presse et d'information au Luxembourg	HOFFELD Jean
5.	Saint-Paul	Print-Service	Saint-Paul	Editpress	Saint-Paul
6.	Luxembourg	Clervaux	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg
7.	22,5×16 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	29,5×21 cm	23×15,5 cm
8.	402	168	96		168
8bis	./.	J.	./.		48
9.	D - F - L	D - F - L	D – F	D	F
10.	LENNERS Paul	JACOBY Alex	GLODT Marie-Josée	BURBACHER Gérard	HOFFELD Jean
11.	B.P. 1908, L-1019 Luxembourg	4, rue Brooch, L-9709 Clervaux	11, bd GD. Charlotte, L-1331 Luxembourg	B.P. 295, L-4003 Esch-sur-Alzette	2, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg
12.	4 99 31	9 16 31	44 36 58	5 23 84	4 23 45
13.	3471	./.	./.		./.
14.	200 F	J.	30 F		175 F
15.	450 F	300 F	./.	130 F	500 F
16.	./.	./.	./.		J.
17.	1980	1979	1976	1957	1952

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 9. 3 publications par an (b)

0.	De Fonken Revolutionär Jugendzeitung	Ons Stad	Stengeforter Neiegkeeten *)	Trait d'union	Annalen für Ackerbau und Viehzucht
1.	4× par an	3× par an	3× par an	3× par an	3× par an
2.	800	37.000	Par an	1.700	375
3.	nº 15 p. 11	nº 9/1982 p. 1		déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	WEBER Eliane	Administration communale de la Ville de Luxembourg	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Harmonie Municipale de Differdange	Luxemburgische Ackerbau- und Viehzuchtgenossenschaft
5.	KIEFFER Guy	Saint-Paul	KIEFFER Charles	KIEFFER Guy	REKA
6.	Luxembourg	Luxembourg	Steinfort	Differdange	Luxembourg
7.	30,5×21 cm	29,5×21 cm	27×21 cm	27×20,5 cm	20,5×14,5 cm
8.	80	108		108	72
8bis	./.	./.		54	./.
9.	D	F – D – L – italien – espagnol	D	D – L – F	D
10.	WEBER Eliane	CLESSE René	multiple	GOERGEN François	WAGNER Eugène
11.	B.P. 130, L-2011 Luxembourg	28, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg	00/11 Min 0	B.P. 32, L-4501 Differdange	16, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
12.	2 37 71	47 96-26 44	- 10	58 94 51	44 32 32
13.	./.	./.		./.	./.
14.	15 F	gratuit		gratuit	1.7.
15.	120 F pour 8 numéros	./.	150 F	./.	200 F
16.	./.	./.		7.000 F par page (3 numéros)	J.
17.	1978	1979	1969	1972	1854

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 10. 2 publications par an (a)

0.	Les amis du Vieil Echternach	Contact	Eis Sprooch
1.	2× par an	2× par an	2× par an
2.	1.700	1.200	2.200
3.	déclaration imprimeur	déclaration éditeur	déclaration imprimeur
4.	Les Amis du Vieil Echternach	Confrérie Saint-Cunibert	Actioun Lëtzebuergesch
5.	BURG	FABER E.	KREMER-MULLER
6.	Echternach	Grevenmacher	Lëtzebuerg
7.	30×21 cm	27×20,5 cm	26×17,5 cm
8.	12	150	104
8bis	./.	20	3
9.	D – F	D - F - L - E	L
10.	SCHWEDER Jean	REULAND Will	RINNEN Heng
11.	3, rue C.M. Spoo, L-6483 Echternach	19, rue de Wecker, L-6795 Grevenmacher	21, Bredewee, L-1917 Lëtzebuerg
12.	72 94 52	75 82 05	47 06 12
13.	J.	J.	./.
14.	./.	100 F	J.
15.	./.	200 F	200 F
16.	J.	6.000 F par page	4.000 F par page
17.	1976	1968	1972
		No. N. astronomical Control	

C. 10. 2 publications par an (b)

0.	Flambeau	Lasep Sports	Letzeburger Kannerduerf
1.	2× par an	2× par an	2× par an
2.	2.000	5.000	5.000
3.	déclaration éditeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Comité Olympique et sportif luxembourgeois	LASEP – Ligue des Associations sportives de l'enseignement primaire	Letzeburger Kannerduerf, Mersch
5.	Saint-Paul	Saint-Paul	FABER François
6.	Luxembourg	Luxembourg	Mersch
7.	29,5×21 cm	29,5×21 cm	21×14,5 cm
8.	100	68	32
8bis	2	12	./.
9.	F – D	D	D – L
10.	collectif	BRESSLER Henri	collectif
11.	7, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg	6, rue de Pulvermuhl, L-2356 Luxembourg	14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
12.	47 13 47	43 14 08	32 89 94
13.	./.	J.	A. Tal excellent
14.	gratuit	gratuit	gratuit
15.	./.	./.	J.
16.	10.000 F par page	3.200 F par page	J.
17.	1970	1963	1970

C. 11. Les annuels (a)

0.	ACL-Almanach	Letzeburger Bauere-Kalender	Bulletin des Antiquités luxembourgeoises
			Sec. 1
1.	annuel	annuel	annuel
2.	5.000	6.200	500
3.	déclaration imprimeur	déclaration éditeur	déclaration éditeur
4.	Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg	Letzeburger Bauerenzentral	Société des Antiquités Nationales, Luxembourg
5.	Imprimerie Centrale	Linden	Rapid-Press
6.	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
7.	21×14,8 cm	24,5×19 cm	20,5×14,5 cm
8.	48	328	208
8bis	8	39	./.
9.	D - F	D-L	F – D
10.	GROSS Bernard, directeur	FLAMMANG Jean	TERNES Charles-Marie
11.	route de Longwy, Helfenterbruck, L–8080 Bertrange	boulevard d'Avranches, L-2980 Luxembourg	56, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
12.	31 10 31	48 81 61	44 46 80
13.	./.	2518	./.
14.	gratuit	150 F	./.
15.	./.	./.	J.
16.	8.610 F la page	4.100 F la page	./.
17.	1979	1948	1968/1969

C. 11. Les annuels (b)

0.	Dajee – Jugendzeitung vun der LCGJ	Jeunesse Magazine	Journal de l'OECL *)	De Letzeburger Mutualist
1.	annuel	annuel	annuel	annuel
2.	8.000	500	2.000	130.000
<b>.</b>	déclaration éditeur	déclaration imprimeur	n° 21 mars 1982 p. 1	déclaration éditeur
١.	L.C.G.J.	AS Jeunesse d'Esch, Club de Football	Ordre des experts comptables luxembourgeois	Fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise
5.	Saint-Paul	KREMER-MULLER & autres	HEINTZ	Editpress
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg	Luxembourg
7.	41×28 cm	29,7×21 cm	29,5×21 cm	46×31,5 cm
8.	8	60	1.50	8
8bis	./.	30	F E 2	2
9.	D	F	F	D - F
10.	WEBER Robert	WEYLAND Roger	Fiduciaire Générale du Luxembourg	Commission de rédaction F.N.M.L. + C.M.C.M.
11.	11, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg	8, Cité Pierre Krier, L-4177 Esch-sur-Alzette	11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	9, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg
12.	49 01 71	55 29 96		48 15 85
13.	./.	./.	of bary.	./.
14.	<i>J.</i>	100 F		gratuit
15.	gratuit	./.		./.
16.	./.	3.000 F par page	45	60.000 F par page
17.	1980	1972	1967	1965

<sup>\*)</sup> Les demandes de renseignement de l'auteur sont restées sans réponse

C. 11. Les annuels (c)

0.	Marienkalender	Les nouvelles pages de la SELF	Semaine de la Croix Rouge
1.	annuel	annuel	annuel
2.	17.000	800	108.000
3.	déclaration éditeur	déclaration imprimeur	déclaration imprimeur
4.	Saint-Paul	SELF	Croix Rouge Luxembourgeoise
5.	Saint-Paul	KREMER-MULLER	Imprimerie Centrale
6.	Luxembourg	Esch-sur-Alzette	Luxembourg
7.	29,5×21 cm	21×13,5 cm	14,8×21 cm
8.	376	104	32
8bis	100	J.	./.
9.	D - F (rare)	F	D - F
10.	WEITZ Paul	KAYSER Lucien	Croix Rouge Luxembourgeoise
11.	2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg	72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg	Parc de la Ville, Luxembourg
12.	49 93-275	44 63 77	47 12 12
13.	3471	J.	./.
14.	185 F	J.	gratuit
15.	J.	200 F	./.
16.	11.500 F par page	./.	./.
17.	1879	1973	n. d.

# Annexe D

#### Bibliographie sommaire

Association luxembourgeoise des journalistes:

Eis Press, Documents 1925-1975 et Supplément à la presse quotidienne luxembourgeoise du 9 décembre 1975

Bibliothèque nationale:

 Bibliographie luxembourgeoise 1980 (36<sup>e</sup> année) et complément des années précédentes

 Liste alphabétique des principaux éditeurs et imprimeurs luxembourgeois

Marcel Fischbach:

125 Jahre "Luxemburger Wort" Verjüngung und Strahlung, 1973

Evy Friedrich:

Zeitungen in Luxemburg, in: Revue, n° 51, 18 décembre 1970

Pascal Giral:

La politique luxembourgeoise dans l'édition luxembourgeoise du «Républicain Lorrain». Etude à propos des élections législatives de 1964, 1968 et 1974. Mémoire de maîtrise. Nancy, 1977

André Heiderscheid:

Particularités de la presse luxembourgeoise, communication faite à l'Institut Grand-Ducal, Section des sciences morales et politiques, 1979

André Heiderscheid:

L'imprimerie, la presse et l'électronique, communication faite à l'Institut Grand-ducal, Section des sciences morales et politiques, 1981

Carel Scheltgen:

«De Luutepitti a Kompanni» in: Telecran, nº 12/1982 p. 22-24

STATEC:

Annuaires statistiques

Annuaire statistique rétrospectif 1973

L'économie luxembourgeoise en 1978 et 1979 (Cahier économique n° 61)
Comptes nationaux 1960-1977 (Cahier économique n° 60)
Répertoire des entreprises luxembourgeoises,
Fascicule 1, mars 1982 (industrie, artisanat, bâtiment et génie civil)

Emile Thoma:

Official Publications in Western Europe, Luxembourg – London, 1982

# Liste des tableaux

	Page
1. Le chiffre d'affaires en valeur	57
2. L'évolution en volume	58
3. Les exportations du secteur P.I.E	59
4. L'emploi	59
5. Comparaison entre le secteur P.I.E. et l'ensemble de l'industrie .	60
6. Evolution du nombre d'entreprises	61
7. Evolution du chiffre d'affaires	62
8. Les quatre principales entreprises	63
9. Les quotidiens	64
10. Aide directe de l'Etat à la presse écrite	65
11. Les hebdomadaires	66
12. Les autres périodiques	67
13. La presse gratuite	67
14. La presse écrite	68

L'evalue de adantes en par en la factual de secretar l'El.

Se en l'enaples

to commune actre le secretar l'El.

Electrique de la commune de la commune de l'actre de la commune de l'actre de l'actre de la commune de l'actre de l'ac

# Sommaire

Carlo HEMMER	
Présentation	3
André HEIDERSCHEID	
L'imprimerie, la presse et l'électronique	7
Jacques NEUEN	
L'évolution de la radiodiffusion au Grand-Duché de Luxembourg .	21
Adrien RIES	
L'économie de la presse écrite au Grand-Duché de Luxembourg	49

P. Sec. William

chinement by present the community

The state of the second section and Calcada - Lutting of the second section in the section in the second section in the section in the second section in the section in th

-